



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

**FACULTÉ D'ÉCONOMIE
ET DE MANAGEMENT**

Laboratoire d'économie appliquée

La contribution des actifs transfrontaliers à l'économie de l'Espace lémanique

Rapport à l'intention du Conseil du Léman

Laboratoire d'économie appliquée

Prof. Michele Pellizzari
Prof. Giovanni Ferro Luzzi
Sabina Neacsu

Version du 12 octobre 2016

Remerciements :

Les auteurs de cette étude tiennent à remercier vivement les représentants du Conseil du Léman, M. Norbert Zufferey, Mme Brigitte Pitteloud, Mme Christine Ricci, M. Enrico Bolzani, Mme Delphine Lorin-Etuy, Mme Christine Funazzi, Mme Karelle Hezard, Mme Charlène Arduini, pour leurs commentaires et suggestions tout au long de la rédaction du rapport. Ils remercient également M. Jean-Pascal Baechler de la BCV pour les explications de la méthodologie utilisée dans le rapport du CREA, et M. Philippe Walter de l'OFS pour les explications techniques concernant la statistique des frontaliers (STAF) et sa récente révision.

Les auteurs restent seuls responsables du contenu de l'étude.

Compléments d'information :

Michele.Pellizzari@unige.ch

Giovanni.Ferro-Luzzi@unige.ch

Nota bene : Afin de faciliter la lecture, seul le genre masculin est employé. Il désigne indifféremment les personnes des deux sexes.

Sommaire

1. Introduction.....	6
2. Contexte	8
3. Méthodologie	10
4. Qui sont les travailleurs frontaliers ?	10
5. Estimation des flux de frontaliers	11
6. Répartition géographique des actifs transfrontaliers.....	13
7. Répartition sectorielle des actifs transfrontaliers	19
8. Contribution au PIB des cantons suisses de l'espace lémanique	23
9. Contribution de la consommation	27
10. Effets d'anticipation.....	29
11. Quel avenir pour l'espace lémanique ?	33
12. Annexes.....	35

I. Liste des Tableaux

Tableau 6-1 Frontaliers détenant le permis G et frontaliers de nationalité suisse ou binationaux résidant dans les départements de l'Ain (01) et la Haute-Savoie (74) et travaillant en Suisse en 2012.....	13
Tableau 6-2 Travailleurs (actifs) au bénéfice d'un permis G dans l'Espace lémanique en 2015	15
Tableau 6-3 Frontaliers détenant le permis G et frontaliers de nationalité suisse ou binationaux en pourcent de l'emploi total dans le canton, 2012	16
Tableau 6-4 Frontaliers selon le lieu de travail dans le canton de Vaud en 2012 (par district)	17
Tableau 6-5 Frontaliers selon le lieu de travail dans le canton de Vaud en 2012 (par district) en % des ATF	18
Tableau 6-6 Frontaliers selon le lieu de travail dans le canton de Vaud en 2012 (par district) en % de l'emploi 18	
Tableau 6-7 Frontaliers selon le lieu de travail dans le canton de Valais en 2012 (par commune de plus de 30 ATF) et en % des ATF.....	19
Tableau 7-1 Répartition des travailleurs frontaliers dans les principaux secteurs des trois cantons en 2012	20
Tableau 7-2 Part des actifs transfrontaliers dans l'emploi pour 11 branches en 2012, canton de Genève	21
Tableau 7-3 Part des actifs transfrontaliers dans l'emploi pour 11 branches en 2012, canton de Vaud.....	22
Tableau 7-4 Part des actifs transfrontaliers dans l'emploi pour 11 branches en 2012, canton de Valais	22
Tableau 8-1 Salaires moyens en 2012 pour les frontaliers (permis G) et les Suisses/binationaux selon la source de données.....	24
Tableau 8-2 Actifs transfrontaliers par canton et par type de permis en 2012.....	25
Tableau 8-3 Contribution au PIB cantonal des ATF selon le département et la nationalité en 2012.	26
Tableau 8-4 Contribution au PIB cantonal des ATF selon le département en 2012.	26
Tableau 9-1 Consommation des frontaliers sur leur lieu de travail (en millions CHF)	28
Tableau 9-2 Consommation des frontaliers sur leur lieu de résidence (en millions CHF)	28
Tableau 12-1 Répartition des Permis G en 2005 et en 2015, Suisse, Genève, Vaud, Valais.....	35
Tableau 12-2 Frontaliers selon le département et part de l'emploi dans le secteur à Genève en 2012.....	36
Tableau 12-3 Frontaliers selon le département et part de l'emploi dans le secteur dans le canton de Vaud en 2012.....	37
Tableau 12-4 Frontaliers selon le département et part de l'emploi dans le secteur en Valais en 2012.....	39
Tableau 12-5 Frontaliers selon le département par secteur à Genève en 2015	41
Tableau 12-6 Frontaliers selon le département par secteur dans le canton de Vaud en 2015.....	42
Tableau 12-7 Frontaliers selon le département par secteur en Valais en 2015	44
Tableau 12-8 Répartition des dépenses de consommation entre lieu de résidence et lieu de travail	46
Tableau 12-9 Comparaison des contributions au PIB et de l'emploi des ATF avec les résidents en 2012	48

II. Liste des Figures

Figure 1 L'espace lémanique : Deux départements français (Ain et Haute Savoie) et trois cantons suisses (Genève, Vaud et Valais)	8
Figure 2 Indice du nombre total de frontaliers (permis G) en provenance de la France entre 2002 et 2015.....	12
Figure 3 Frontaliers détenant le permis G et frontaliers de nationalité suisse ou binationaux résidant dans les départements de l'Ain (01) et la Haute-Savoie (74) et travaillant en Suisse en 2012 (pourcentages).....	14
Figure 4 Effets d'anticipation. Nombre de permis G réalisés et prédits par le modèle économétrique	30
Figure 5 Effets d'anticipation. Nombres de permis B et L réalisés et prédits par le modèle économétrique	31
Figure 6 Effets d'anticipation. Taux de chômage des résidents réalisés et prédits par le modèle économétrique	32

III. Glossaire des sigles et acronymes

AELE :	Association Européenne de Libre Échange
ALCP :	Accord sur la libre circulation des personnes
AFC :	Administration fédérale des contributions (Suisse)
ATF :	Actifs transfrontaliers
AVS :	Assurance vieillesse et survivants (système de retraite en Suisse)
CDL :	Conseil du Léman (France/Suisse)
CREA :	l'Institut d'économie appliquée de la Faculté des HEC de l'Université de Lausanne
INSEE :	l'Institut national de la statistique et des études économiques (France)
LEA :	Laboratoire d'économie appliquée de l'Université de Genève
NOGA :	Nomenclature générale des activités économiques de l'OFS
OFS :	Office fédéral de la statistique (Suisse)
OCSTAT :	Office cantonal de la statistique de Genève
OST :	Observatoire statistique transfrontalier (France/Suisse)
Permis B :	Autorisation de travail pour les personnes qui ont trouvé un emploi d'au moins 12 mois et souhaitent habiter en Suisse. Durée de 5 ans.
Permis C :	Autorisation de séjour en Suisse à durée indéterminée. Condition : avoir résidé en Suisse 5 ans (pour les ressortissants de l'UE).
Permis L :	Autorisation de travail pour les personnes qui ont trouvé un emploi de courte durée (entre 4 et 12 mois) et souhaitent habiter en Suisse. Durée du contrat ou 12 mois au maximum.
Permis G :	Autorisation de travail en Suisse pour les travailleurs de l'UE qui habitent dans un pays de l'UE. Condition : Posséder un contrat de travail ou une promesse d'engagement et rentrer chez soi au minimum une fois par semaine. Durée : 5 ans si le contrat est de plus de 12 mois, sinon limité à la durée du contrat.
PIB :	Produit intérieur brut
SEM :	Secrétariat d'Etat aux Migrations (Suisse)
STAF :	Statistique des frontaliers de l'OFS
STATEM :	Statistique de l'emploi de l'OFS
STATENT :	Statistique des entreprises de l'OFS
STATVD :	Statistique Vaud
SYMIC :	Système d'information de la migration de l'OFS
UE :	Union européenne

1. Introduction

En août 2015, le Conseil du Léman a mandaté le Laboratoire d'Économie Appliquée de l'Université de Genève (LEA) pour analyser dans une étude l'impact de la mise en œuvre de l'initiative populaire dite « Contre l'immigration de masse ». L'étude était prévue en deux parties, avec une première section consacrée à l'examen des données les plus récentes sur la présence et les flux de travailleurs frontaliers dans les trois cantons (Genève, Vaud et Valais) et les deux départements (Ain et Haute-Savoie) qui font partie du Conseil du Léman. La seconde section visait à estimer l'importance économique des frontaliers en évaluant leurs salaires et leur consommation. Cette seconde partie devait également contenir une discussion sur les conséquences potentielles de la mise en application de l'initiative sur l'économie de l'Espace lémanique. Le LEA a commencé ce projet d'étude en septembre 2015 en examinant d'abord quelles données utiles étaient disponibles avant de les rassembler pour leur analyse statistique. En ce qui concerne la première section, il est rapidement apparu que, bien que les données administratives les plus récentes sur le nombre de permis de travail délivrés en Suisse (les permis G pour les frontaliers en particulier) étaient disponibles jusqu'en 2015 avec une mise à jour fréquente, l'identification d'autres types de travailleurs frontaliers, notamment ceux ayant la nationalité helvétique et résidant en France nécessitaient l'exploitation de données d'enquêtes françaises.

Les plus récentes à cet égard étaient celles publiées en France par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) en 2012. Il a dès lors été convenu avec les représentants du Conseil du Léman de produire les statistiques pour l'année 2012, mais d'inclure pour les permis G délivrés en Suisse les données les plus récentes à savoir le dernier trimestre disponible de 2015.

Des contraintes analogues ont opéré sur la seconde partie du rapport, en particulier pour le calcul de la contribution directe des navetteurs au Produits intérieurs bruts (PIB) cantonaux, qui requiert à la fois les salaires moyens et le nombre de travailleurs.

Le calcul pour la valeur des dépenses de consommation des frontaliers sur leur lieu de travail et de résidence nécessite également un nombre important d'hypothèses, qui ont toutes été discutées avec les représentants du Conseil du Léman lors de réunions régulières. Les enquêtes sur les dépenses de consommation ne sont disponibles qu'au niveau national, tant en France qu'en Suisse. Il s'agissait dès lors de décider quelle enquête était plus appropriée pour décrire les schémas de consommation des frontaliers. Après discussion, il a été convenu d'exploiter les données suisses en posant des hypothèses sur le lieu vraisemblable de consommation des différents articles ou catégories de biens de consommation entre celui de résidence ou de travail. De telles hypothèses comportent nécessairement une composante d'arbitraire, mais elles ont été extensivement discutées au sein du Conseil du Léman.

Parmi les obstacles mentionnés plus haut sur la limitation des données, le plus contraignant était lié à la difficulté de calcul de la contribution des frontaliers au PIB des cantons suisses (mais aussi des départements français), qu'autant le Conseil du Léman que le LEA souhaitaient pouvoir produire.

Un tel calcul nécessite l'utilisation de tableaux inputs-outputs (ou entrées sorties) pour mesurer les effets dits *indirects* et *induits*, à savoir les contributions au PIB associées aux dépenses de consommations des frontaliers (effet indirect) et à l'activité nécessaire pour produire les biens et services qu'ils demandent (effet induit). Cependant, les tableaux input-output ne sont disponibles que pour le pays dans son ensemble (tant pour la Suisse que pour la France) et ne sont pas très récents. Par conséquent, il a été décidé de restreindre l'analyse au calcul de l'effet direct uniquement et qui ne requiert que des données salariales, et de quantifier la valeur de la consommation des frontaliers par lieu de résidence et de travail. En accord avec le Conseil du Léman, ce choix découle de la volonté d'éviter une erreur de mesure trop

importante dans le calcul des effets directs et indirects pour qu'en fournir des informations fiables à des fins d'évaluation de politique économique. La concentration sur l'effet direct uniquement explique en grande partie les résultats de ce rapport avec ceux obtenus dans d'autres études comme celle que vient de publier l'Institut CREA d'économie appliquée de la Faculté des HEC de l'Université de Lausanne, sur mandat des banques cantonales des six cantons romands.¹ Finalement, étant donné qu'aucune loi d'application n'a vu le jour pendant toute la durée du mandat (septembre 2015 à avril 2016), l'information manquait sur la manière dont l'initiative sera mise en œuvre, et une discussion sur les conséquences de cette politiques s'est avérée non pertinente. De manière alternative, il a été décidé de fournir une brève analyse sur des séries chronologiques concernant les permis de travail en Suisse pour investiguer des éventuels effets d'anticipations des agents économiques dans la région, même en l'absence de modification formelle au niveau de la politique de délivrance de ces permis.

Le présent rapport est le résultat de ces discussions et décisions.

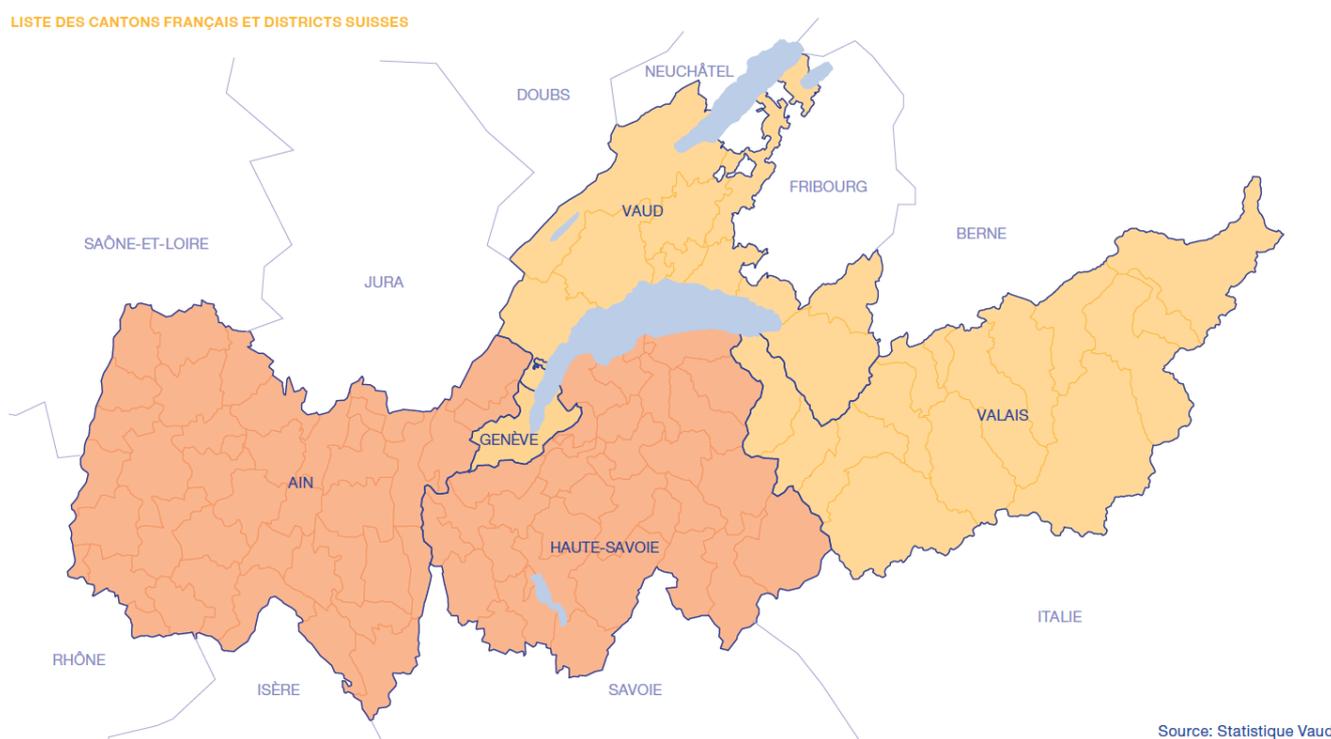
¹ *La valeur ajoutée des frontaliers et des pendulaires - Rapport sur le produit intérieur brut (PIB) romand*, 19 mai 2016. L'Hebdo, Forum des 100.

2. Contexte

Avec un million et demi de résidents permanents et un produit intérieur brut d'environ 115 milliards de francs en 2013, la région lémanique du côté suisse, formé des cantons de Genève, Vaud et Valais, représente un cinquième de la population et de l'activité économique de la Suisse.

Si le tissu économique diffère quelque peu entre les trois cantons, ces derniers se rejoignent pour tenter de dynamiser les échanges et faciliter la mobilité au sein de la région. Cet « espace lémanique » est complété côté français par les départements de l'Ain et de Haute-Savoie avec une population totale de 1,4 millions de personnes. S'il existe une frontière politique entre ces départements et la région lémanique suisse, les barrières économiques sont pratiquement non existantes, en particulier depuis les accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne.

Figure 1 L'espace lémanique : Deux départements français (Ain et Haute Savoie) et trois cantons suisses (Genève, Vaud et Valais)



De nombreux accords sont également passés à l'échelle de la région pour mettre sur pied des projets transfrontaliers, notamment en matière de mobilité, mais aussi sur les questions d'échanges de marchandises, d'environnement, de sécurité, de santé ou de cohésion sociale. Enfin, des transferts liés à la fiscalité ont lieu pour assurer un équilibre dans les charges liées au financement des infrastructures et autres biens et services publics.

Suite à la ratification des accords bilatéraux entérinant la libre circulation des personnes entre l'Union européenne et la Suisse, et parallèlement au dynamisme économique qu'a connu la région mais également en raison de la pénurie de logements dans l'Espace lémanique, le nombre d'actifs transfrontaliers n'a cessé d'augmenter sur les 15 dernières années.

Le 9 février 2014, le peuple suisse a voté et accepté l'initiative « contre l'immigration de masse » avec 50,3% de oui. Ce texte introduit un nouvel article constitutionnel 121 qui indique que « la Suisse gère

de manière autonome l'immigration des étrangers. » et que « Les plafonds et les contingents annuels pour les étrangers exerçant une activité lucrative doivent être fixés en fonction des intérêts économiques globaux de la Suisse et dans le respect du principe de la préférence nationale ». L'article constitutionnel prévoit d'ailleurs que les plafonds « doivent inclure les frontaliers ». Le Conseil fédéral dispose de trois ans (février 2017) pour que des lois d'application soient édictées et précisent le cadre et les modalités de ce nouvel article constitutionnel.

Le défi du Conseil fédéral consiste à trouver une mise en œuvre de l'initiative qui puisse être acceptée par l'Union européenne. En effet, tout contingentement est contraire à l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) signé le 21 juin 1999 entre la Suisse et l'Union européenne et entré en vigueur le 1^{er} juin 2002 pour les ressortissants de l'UE-15 et de l'AELE².

Deux pistes sont principalement examinées par le Conseil fédéral pour une mise en œuvre acceptable et compatible avec l'ALCP:

- 1) Clause de sauvegarde : Pour ne pas mettre en danger les accords bilatéraux avec l'UE, une solution à l'amiable et concertée avec l'UE est privilégiée ;
- 2) Clause de sauvegarde unilatérale : Comme son nom l'indique, dans cette option, le Conseil fédéral édicte des seuils maximums qui contingentent les ressortissants de l'UE et de l'AELE.

Depuis l'acceptation de cette initiative, la libre circulation des travailleurs transfrontaliers est donc menacée, sans qu'à ce jour une solution définitive n'ait encore été proposée. Une confrontation avec l'UE sur l'ALCP pourrait mettre en danger l'ensemble des accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE, de sorte qu'il n'est pas aisé d'anticiper l'impact futur que pourrait avoir la mise en œuvre de cette initiative sur l'économie et l'emploi que ce soit au niveau suisse ou régional.

Pour l'Espace lémanique, une limitation de la libre circulation pourrait signifier un choc négatif important des deux côtés de la frontière en raison de nombreuses entreprises helvétiques qui font appel aux travailleurs résidant en France voisine. Des contingents et des barrières douanières entre la Suisse et l'UE peuvent avoir des effets plus profonds que la simple soustraction d'actifs transfrontaliers dans l'espace lémanique. En effet, l'apparition de goulets d'étranglement dans certains secteurs ou dans des professions pourrait avoir des conséquences négatives à plus long terme sur la compétitivité des entreprises, la qualité des prestations, l'innovation et l'investissement et bien entendu sur la formation. Il est toutefois utile d'estimer des ordres de grandeur fondés sur des statistiques officielles qui permettront ensuite de se faire une idée plus précise de l'impact de l'entrée en vigueur de la future loi d'application, en fonction du scénario adopté.

Cette étude vise donc plus modestement à quantifier l'état actuel de la population transfrontalière qui travaille dans l'Espace lémanique en provenance des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, que ce soit en termes de personnes occupées, de revenus et de consommation.

Une seconde partie a pour objectif d'identifier un éventuel effet d'anticipation lié à la votation du 9 février auprès des employeurs, afin de voir si leur comportement en matière de recrutement a peut-être déjà fait l'objet d'ajustements pour éviter des problèmes potentiels liés à des contingents ou autres restrictions sur la main-d'œuvre en provenance de l'Union européenne.

² En 2006, l'accord a été étendu aux ressortissants des 10 nouveaux pays membres entrés en 2004 dans l'UE et depuis le 1^{er} juin 2009, il s'applique également à la Roumanie et la Bulgarie. La Croatie étant entrée le 1^{er} juillet 2013 dans l'UE, et consécutivement à l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse, la Suisse n'a, dans un premier temps, pas pu signer le protocole additionnel permettant la libre circulation des Croates. Toutefois, le Conseil fédéral a signé ce protocole le 4 mars 2016, avec une ratification à venir après qu'une solution acceptable aura été trouvée pour respecter l'ALCP.

3. Méthodologie

Le présent rapport vise à estimer les ordres de grandeur liés à la présence de travailleurs transfrontaliers dans l'espace lémanique afin d'en évaluer le rôle dans l'activité économique de la région. La main-d'œuvre transfrontalière participe en effet à la création de valeur ajoutée sur le territoire helvétique et consomme en même temps la plus grande partie de ses revenus sur le territoire français.

Il existe plusieurs approches pour obtenir une estimation de cette valeur ajoutée.

L'une d'elle repose sur l'analyse inputs-outputs (ou entrées-sorties), qui mesure les flux de production nets des achats intermédiaires de chaque secteur et qui sont ensuite agrégés au niveau de l'économie dans son ensemble. Ce modèle permet de prendre en compte les effets directs et induits associés à une variation du nombre de travailleurs dans l'économie. Toutefois, et ainsi que mentionné dans l'introduction, le présent rapport renonce à exploiter la méthode entrées-sorties, car une telle mesure est empreinte d'une marge d'erreur non négligeable en raison de matrices de coefficients qui sont obsolètes et non disponibles pour les cantons, mais uniquement au niveau national.

L'approche privilégiée se fonde sur le modèle économique simple du marché du travail où les employés sont rémunérés à leur productivité marginale, qui correspond à leur contribution à la création de valeur ajoutée. En mesurant les salaires perçus par les actifs transfrontaliers en Suisse, il est possible de se faire une idée du produit intérieur brut (PIB) généré par ces travailleurs.

Afin de compléter ce tableau, nous effectuons également une estimation de la consommation des actifs transfrontaliers (ATF) sur leur lieu de travail et de résidence.

À partir des flux qui sont estimés, différents scénarios peuvent être formulés en fonction des hypothèses retenues pour évaluer l'effet économique possible d'un contingentement de cette main-d'œuvre sur le territoire helvétique.

4. Qui sont les travailleurs frontaliers ?

Depuis le 1^{er} juin 2002, un permis G de frontalier est accordé pour une période de 5 ans (au lieu d'un an auparavant) à toute personne étrangère ayant un contrat d'au moins 12 mois avec un employeur suisse et résidant à l'étranger. Les régions frontalières sont abolies et il n'est plus nécessaire d'y séjourner six mois avant d'obtenir un contrat de travail en Suisse. Par ailleurs, l'obligation de rentrer quotidiennement à son domicile a été assouplie à une fois par semaine (plutôt que quotidiennement) et les travailleurs indépendants peuvent également bénéficier du statut de frontalier. À ces actifs, il faut bien entendu ajouter toutes les personnes ayant la nationalité suisse (ou la double nationalité suisse et française) mais résidant en France qui ne nécessitent pas de permis G.

Pour estimer leur nombre, deux statistiques ont été exploitées :

- 1) La statistique des frontaliers (STAF) de l'Office fédéral de la statistique (OFS)³ ;
- 2) La statistique des travailleurs transfrontaliers de l'Institut national de la statistique et des études économiques en France (INSEE) qui se fonde sur le recensement de la population.

³ Voir OFS, *Statistique des frontaliers - Base méthodologique*, mai 2008.

La STAF a subi une importante révision en 2015⁴, qui permet de mieux saisir le nombre de travailleurs actifs en Suisse et titulaires d'un permis de frontalier (permis G), grâce au croisement avec d'autres bases de données administratives, et en particulier celle de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS)⁵, où figurent les prélèvements effectués en cas d'activité professionnelle en Suisse. En effet, la STAF nécessite un correctif car le dénombrement des frontaliers par les permis G octroyés et recensés dans le système d'information sur la migration (SYMIC) surestime d'environ 20% leur nombre en raison des personnes n'ayant plus d'emploi en Suisse, mais qui ne l'annoncent pas systématiquement aux autorités. Ce correctif était appliqué de manière uniforme à tous les secteurs. Grâce à la nouvelle statistique des entreprises (STATENT) qui remplace la Statistique de l'emploi (STATEM) fondée sur les recensements d'entreprises, les données sont plus précises et fiables. Il reste que des estimations doivent être réalisées en raison d'une couverture partielle ou manquante dans les données de l'AVS pour les frontaliers dont les revenus ne sont pas soumis à cotisations (jeunes de moins de 18 ans, personnes ayant atteint l'âge légal de la retraite ou ayant des revenus inférieurs à 1400 francs par mois).

Pour exploiter les données les plus complètes, l'année 2012 a été choisie car les données de l'INSEE pour la répartition des travailleurs transfrontaliers (entre personnes de nationalité française ou suisse) n'est pas disponible pour les années suivantes. En croisant les données de la STAF avec les statistiques de l'INSEE qui dénombrent toutes les personnes résidentes en France mais travaillant en Suisse (quelle que soit leur nationalité), il a été possible d'évaluer le nombre de Suisses (ou binationaux Français et Suisses) résidant en France et travaillant en Suisse, par la simple soustraction des permis G (actifs) du total des actifs transfrontaliers (ATF).

Cette approche omet naturellement les Suisses et binationaux qui vivent à l'année dans une résidence secondaire en France mais qui restent officiellement domiciliés en Suisse. Les informations concernant cette population sont encore par trop lacunaires pour pouvoir être intégrées dans cette étude. Il convient cependant de garder à l'esprit que les chiffres fournis sont plutôt du côté de la limite inférieure pour les Suisses/binationaux qui pourraient en réalité être plus nombreux à passer la frontière pour se rendre sur le lieu de travail tous les jours.

Enfin, il convient de rappeler que seuls les actifs sont pris en compte dans la présente étude. Le nombre de personnes au bénéfice d'un permis G est plus élevé, car des personnes peuvent avoir perdu leur emploi ou décidé de se retirer temporairement du marché du travail. Par exemple, pour Genève, le nombre de permis G délivrés en 2015 se monte à 95'930, ce qui est clairement plus élevé que le nombre estimé pour ce canton des permis G « actifs » (80'832 au dernier trimestre 2015).

5. Estimation des flux de frontaliers

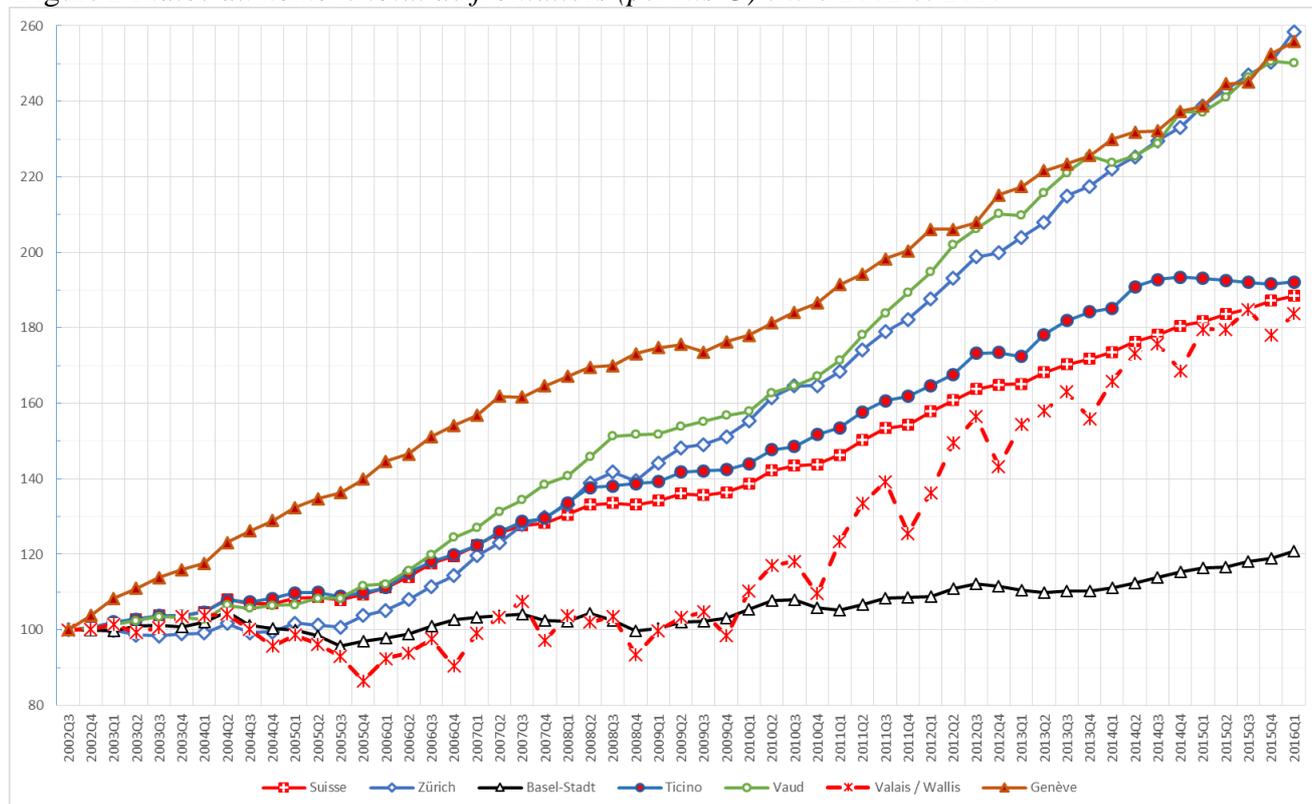
La présente étude se limite à évaluer l'importance des travailleurs transfrontaliers résidant dans les départements de l'Ain et de Haute-Savoie qui ont une activité professionnelle dans les cantons de Genève, Vaud et Valais. Les deux départements constituent effectivement les principaux bassins de recrutement de travailleurs frontaliers dans l'espace lémanique. D'après les statistiques de 2012 de

⁴ Voir OFS, *Révision de la statistique des frontaliers (STAF) 2015-16- Synthèse de la méthode*, février 2016.

⁵ L'assurance vieillesse et survivants (AVS), aussi connu sous l'appellation de « premier pilier » de prévoyance, est une assurance obligatoire à laquelle sont soumis toutes les personnes ayant une activité lucrative en Suisse. Les frontaliers sont donc soumis à l'AVS de manière obligatoire.

l'observatoire statistique transfrontalier (OST),⁶ 89 100 actifs transfrontaliers résidant en France traversent la frontière tous les jours en provenance du « Genevois français »⁷, ce qui correspond grosso modo à trois actifs sur huit de cette région, mais aussi pratiquement la moitié de tous les actifs transfrontaliers qui viennent de France travailler en Suisse. L'espace transfrontalier genevois (hors Nyon) a d'ailleurs connu un dynamisme de croissance de l'emploi assez marqué ces dernières années, avec une croissance de 55'704 personnes actives supplémentaires entre 2001 et 2012⁸.

Figure 2 Indice du nombre total de frontaliers (permis G) entre 2002 et 2015



Source : OFS, STAF.

La Figure 2 met en exergue l'évolution très soutenue du nombre de permis G dans l'Espace lémanique en comparaison avec la Suisse et d'autres cantons (il s'agit d'un indice en base 100 pour toutes les séries au 3ème trimestre 2002). Aussi, pour Genève et Vaud, le niveau en 2015 est deux fois et demie supérieur à celui de 2002, et à peine un peu moins pour le canton du Valais. Sur la même période, le nombre de frontaliers a pratiquement doublé pour la Suisse dans son ensemble, ce qui reste une variation substantielle que le marché du travail a pu absorber sans accroître le taux de chômage.

⁶ L'observatoire statistique transfrontalier couvre les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie, et les cantons suisses de Genève et de Vaud, est mis en œuvre par les institutions statistiques territorialement concernées : l'Office cantonal de la statistique du canton de Genève (OCSTAT) et l'INSEE Rhône-Alpes côté français. STATVD fournit les données relatives au canton de Vaud.

⁷ Il n'existe malheureusement pas de chiffre plus récent qui comprennent tous les actifs transfrontaliers (y compris les Suisses et les binationaux). Toutefois, la statistique suisse sur les frontaliers (STAF) de l'Office fédéral de la statistique (OFS) estime à 80'832 le nombre de frontaliers actifs dans le canton de Genève au bénéfice d'un permis G (tous départements d'origine confondus) au quatrième trimestre de 2015 (cf. *Tableau 6-2*).

⁸ Sources : INSEE - Estimations d'emploi / OFS, OCSTAT - Statistique de l'emploi.

6. Répartition géographique des actifs transfrontaliers

Le Tableau 1 montre le nombre total de travailleurs transfrontaliers en provenance de l'Ain et de la Haute-Savoie ainsi que leur répartition dans les trois cantons de l'Espace lémanique que sont Genève, Vaud et Valais pour l'année 2012.

Tableau 6-1 Frontaliers détenant le permis G et frontaliers de nationalité suisse ou binationaux résidant dans les départements de l'Ain (01) et la Haute-Savoie (74) et travaillant en Suisse en 2012

Année 2012 1 ^{er} trimestre	Ain (01)			Haute-Savoie (74)			
	Permis G 01	Suisses/binationaux résidant en 01	Total ATF 01	Permis G 74	Suisses/binationaux résidant en 74	Total ATF 74	Total ATF 01 +74
Genève	12'940 (15.2%)	9'151 (10.8%)	22'091 (26.0%)	50'633 (59.6%)	12'174 (14.3%)	62'807 (74.0%)	84'898 (100%)
Vaud	3'930 (38.4%)	438 (4.3%)	4'368 (42.7%)	5'871 (57.3%)	2 (0%)	5'873 (57.3%)	10'319 (100%)
Valais	23 (1.6%)	22 (1.5%)	45 (3.1%)	1'065 (73.7%)	336 (23.2%)	1'401 (96.9%)	1'446 (100%)
Total Espace lémanique	16'893 (17.6%)	9'611 (9.9%)	26'504 (27.4%)	57'569 (59.7%)	12'512 (13.0%)	70'081 (72.6%)	96'585 (100%)

Source pour les ATF: INSEE. Source pour les permis G: OFS STAF (statistique des frontaliers).

Le terme « Actifs transfrontaliers (ATF) » comprend toutes les personnes qui résident en France et qui travaillent en Suisse.

Les frontaliers de nationalité suisse ou qui ont la double nationalité sont obtenus en soustrayant les permis G aux ATF.

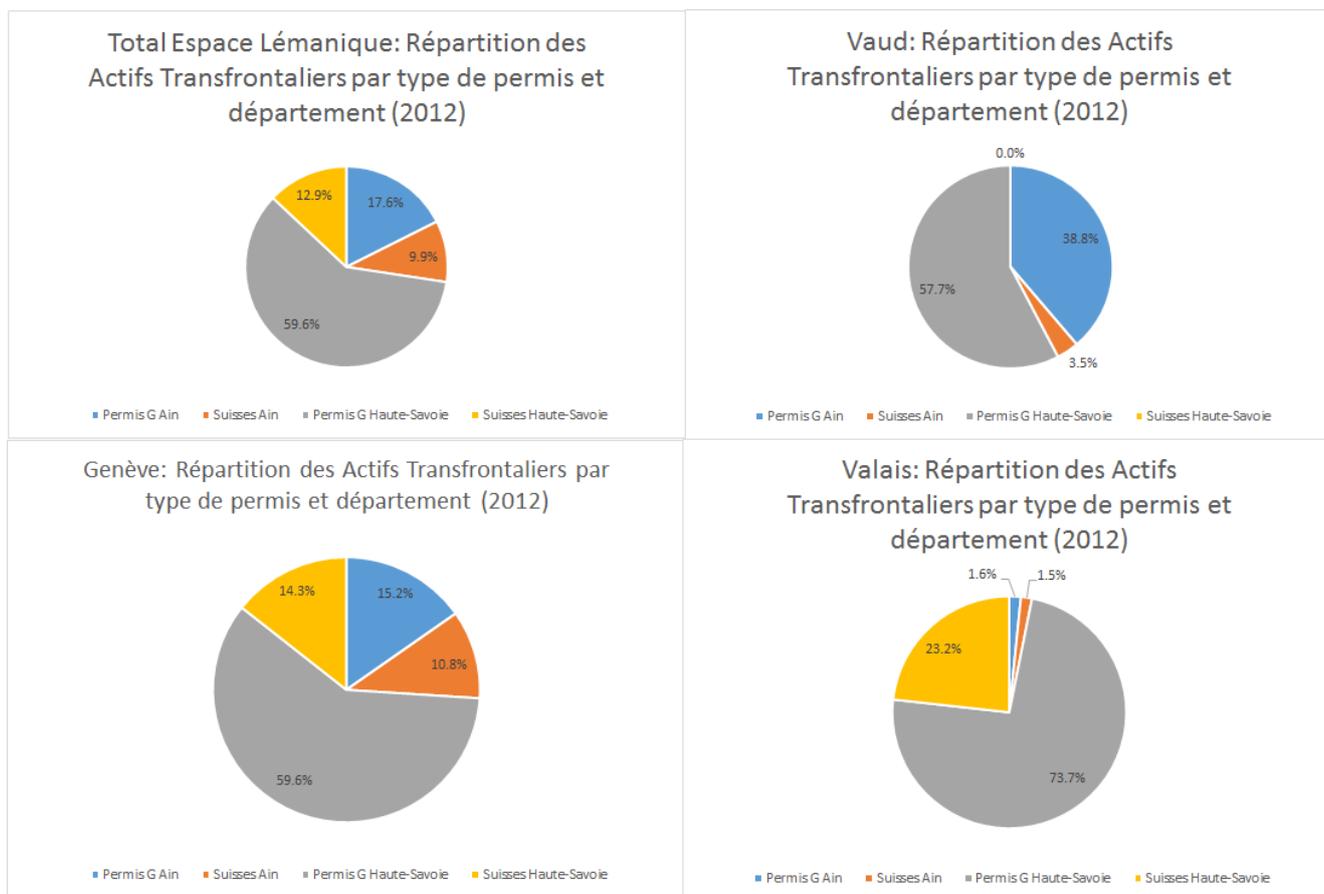
Les pourcentages représentent la part des frontaliers résidant en Ain ou Haute-Savoie sur le total des frontaliers.

De manière peu surprenante, le canton de Genève, qui ne partage que trois kilomètres de frontière avec la Suisse et le reste avec la France, accueille une écrasante majorité des travailleurs frontaliers de l'Ain et de la Haute-Savoie de l'Espace lémanique. Pratiquement neuf frontaliers sur dix de ces deux départements ont un emploi dans le canton de Genève. Le canton du Valais, le moins accessible depuis la France, en accueille environ 1,6% et le canton de Vaud en reçoit environ un dixième.

On y lit également que les frontaliers de l'Espace lémanique proviennent pour pratiquement trois quarts d'entre eux de Haute-Savoie. Ce département a une population un peu plus importante que celle de l'Ain⁹, mais également une densité de population plus forte dans un territoire plus ramassé autour de Genève. La population active de l'Ain est vraisemblablement également drainée par l'autre centre urbain important de la région qu'est la ville et agglomération de Lyon. C'est aussi une question de topographie liée à la barrière naturelle de la chaîne du Jura. L'Ain touche directement le canton de Vaud par le Nord du Pays de Gex (d'où l'accès est très facile). Pour le canton de Vaud, la proportion de travailleurs de l'Ain est aussi plus importante que pour Genève et Valais, car son accès requiert la traversée ou le contournement du Lac Léman. Notons également que les Suisse ou binationaux résidant en France travaillent quasiment exclusivement dans le canton de Genève (à raison de 95,6% et 97,3% pour l'Ain et la Haute-Savoie respectivement).

⁹ 769 677 habitants en 2013 contre 619 497 habitants pour l'Ain.

Figure 3 Frontaliers détenant le permis G et frontaliers de nationalité suisse ou binationaux résidant dans les départements de l'Ain (01) et la Haute-Savoie (74) et travaillant en Suisse en 2012 (pourcentages)



Source : voir Tableau 6-1.

Tableau 6-2 Travailleurs (actifs) au bénéfice d'un permis G dans l'Espace lémanique en 2015

Année 2015 4 ^{ème} trimestre	Ain (01)	Haute-Savoie (74)	Total Ain + Haute Savoie	Total autres départements français	Total tous départements français confondus
Genève	15'002 (19.6%)	61'555 (80.4%)	76'557 (94,7%)	4'275 (5,3%)	80'832
Vaud (sans Jura/Nord Vaudois)	4'973 (37.8%)	8'184 (62.2%)	13'157 (65,4%)	6'962 (34,6%)	20'119
<i>Vaud (y.c. Jura/Nord Vaudois)</i>	<i>5'067 (37.9%)</i>	<i>8'315 (62.1%)</i>	<i>13'382 (47,5%)</i>	<i>14'778 (52,5%)</i>	<i>28'160</i>
Valais	42 (3,0%)	1'344 (97,0%)	1'386 (90,5%)	145 (9,5%)	1'531
Total Espace lémanique (ou trois cantons) sans Jura/Nord Vaudois	20'017 (22,0%)	71'083 (78,0%)	91'100 (88,9%)	11'382 (11,1%)	102'483

Source : OFS, STAF. Le total des autres départements inclut la catégorie « non attribuables ». Les pourcentages des deux premières colonnes sont calculés par rapport au total de la colonne 3 et ceux des colonnes 3 et 4 par rapport à la colonne 5. La troisième ligne du canton de Vaud avec le Jura/Nord-Vaudois n'est pas incluse dans le total de la dernière ligne. La STAF publie des chiffres à décimales, qui sont arrondis ici, d'où de possibles divergences négligeables.

Les chiffres plus récents de 2015 (4^{ème} trimestre) ne peuvent être obtenus que pour les nombres d'actifs au bénéfice d'un permis G de frontalier (c-à-d. sans les Suisses-binationaux), chiffres que nous reproduisons dans le Tableau 6-2 par souci de complétude. Précisons par ailleurs que les permis G dans le Tableau 6-1 sont restreints aux frontaliers de ces deux départements alors que le Tableau 6-2 fournit également les nombres totaux de travailleurs frontaliers titulaires d'un permis G de toute la France. Un tableau avec l'évolution de 2005 à 2015 est également fourni en annexe.

Le tableau montre que le nombre de permis G a augmenté de manière soutenue en quatre ans, puisque la différence pour l'Espace lémanique est de +22,1%. Le canton de Vaud a connu la plus forte expansion avec une hausse de 32% du nombre de permis G (pour le Valais et Genève les hausses sont respectivement de 27,4% et 20,4%). En revanche, la répartition entre l'Ain et la Haute Savoie ne s'est pratiquement pas modifiée pour les trois cantons, ce qui suggère que l'accroissement a été essentiellement le fait d'une plus forte demande de travail du côté des employeurs de l'Espace lémanique, indépendamment du lieu de résidence des travailleurs.

On retrouve également la forte concentration de Permis G dans le canton de Genève, même si elle est moins prononcée que dans le Tableau 6-1 (qui inclut les Suisses et les binationaux), avec trois permis G sur quatre en provenance de l'Ain et 87% des Permis G de la Haute-Savoie.

Tableau 6-3 Frontaliers détenant le permis G et frontaliers de nationalité suisse ou binationaux en pourcent de l'emploi total dans le canton, 2012

Année 2012	Ain			Haute-Savoie			Total ATF/emploi Ain + Haute-Savoie	Emploi Total
	Permis G 01	Suisses et binationaux résidant dans l'Ain 01	Total ATF 01	Permis G 74	Suisses et binationaux résidant en Haute-Savoie 74	Total ATF 74		
Genève	3.93%	2.78%	6.71%	15.39%	3.70%	19.09%	25.80%	329'020
Vaud	0.96%	0.09%	1.05%	1.43%	0.00%	1.41%	2.46%	416'408
Valais	0.01%	0.01%	0.03%	0.64%	0.20%	0.84%	0.87%	166'933

Source pour les ATF: INSEE. Source pour les permis G: OFS STAF, et pour l'emploi : OFS STATENT.

La répartition des travailleurs transfrontaliers dans l'Espace lémanique peut également être mesurée en regard de l'emploi total respectif dans chaque canton. Une certaine prudence est cependant de mise, car les données de l'emploi ne sont pas directement comparables à celles de la statistique des frontaliers (STAF) pour les raisons suivantes¹⁰ :

- La statistique des entreprises (STATENT) se base sur les emplois liés à une relation de travail impliquant le versement d'une cotisation AVS obligatoire, alors que la STAF relève tous les frontaliers de nationalité étrangère (permis G) en activité.
- La codification par branche économique (Nomenclature générale des activités économiques ou NOGA) de la STAF est réalisée selon le concept établissement, alors que c'est le concept entreprise pour la STATENT. L'une et l'autre source n'ont donc pas un identifiant commun. La codification NOGA de la STAF est réalisée sur la base de l'établissement annoncé dans le système d'information central sur la migration selon une nomenclature qui doit être convertie dans la nomenclature actuelle. De plus, un frontalier peut avoir changé d'établissement sans l'annoncer aux autorités compétentes. La codification NOGA de la STATENT est relevée au niveau de l'entreprise uniquement, tous comme les emplois, qui sont ensuite répartis dans les établissements selon une clé de répartition.

Naturellement, plus le degré de désagrégation est élevé, plus le risque d'erreur est grand et certaines observations deviennent aberrantes. Nous avons donc ici préféré reporter une valeur manquante lorsque la proportion de frontaliers dans l'emploi du secteur était plus grande que 100%.

Notons enfin qu'il n'y a pas de correspondance exacte entre le concept d'emploi et de personne active occupée, car les personnes peuvent avoir plusieurs emplois.

Ainsi, Genève se démarque à nouveau par la proportion la plus forte avec un emploi sur quatre étant occupé par un travailleur transfrontalier (dont la grande majorité provient de la Haute-Savoie). Pour Vaud et Valais, les chiffres sont incomparablement plus réduits avec respectivement un travailleur sur 40 et moins de 1% respectivement.

Pour le canton de Vaud, qui est le plus important des trois en nombre d'emplois et en superficie, il est possible de voir comment ces travailleurs se répartissent selon les districts (Cf. Tableau 6-4). À noter que le district Jura-Nord Vaudois a été exclu des tableaux, car les actifs transfrontaliers qui y travaillent proviennent essentiellement du département du Jura et du département du Doubs et que l'étude porte sur

¹⁰ Nous remercions Monsieur Philippe Walter de l'OFS pour ces explications.

l'Espace lémanique. En effet, au dernier trimestre de l'année 2015, sur les 8'044 permis G dans ce district, seuls 224 ont été attribués à des résidents de l'Ain (94) ou de la Haute-Savoie (130).¹¹ Le *Tableau 6-2* montrait d'ailleurs assez clairement cette dichotomie assez nette entre les chiffres du canton de Vaud qui incluent (troisième ligne) ou non (deuxième ligne) le district du Jura-Nord vaudois : la différence de travailleurs frontaliers titulaires d'un permis G en provenance de l'Ain ou de la Haute Savoie s'élève à 225. En revanche, les travailleurs frontaliers d'autres départements (essentiellement Jura et Doubs) se répartissent presque à parts égales entre le district du Jura-Nord Vaudois (7'816) et la partie « lémanique » du canton de Vaud (6'962).¹²

Tableau 6-4 Frontaliers selon le lieu de travail dans le canton de Vaud en 2012 (par district)

2012 (T1)	Ain			Haute-Savoie			Total
	Total ATF 01	Dont Permis G	Dont Suisses / binationaux	Total ATF 74	Dont Permis G	Dont Suisses / binationaux	ATF 01+74
Gros-de-Vaud	29	24	5	83	84	0	112
Broye-Vully	9	6	3	38	23	15	47
Aigle	9	9	0	553	559	0	562
Lavaux-Oron	27	27	0	135	143	0	162
Riviera	60	62	0	663	668	0	723
Morges	502	508	0	391	396	0	893
Nyon	2439	2294	145	1356	1360	0	3795
Ouest-Lausannois	398	401	0	703	712	0	1101
Lausanne	854	599	255	1944	1927	17	2798
TOTAL	4327	3930	408	5866	5871	32	10193

Source pour les ATF: INSEE. Source pour les permis G: OFS STAF. Le district Jura-Nord a été exclu des tableaux (car considéré en dehors de l'Espace lémanique). Les sources de données étant différentes, les sommes ne correspondent pas pour certains districts, en particulier lorsque le nombre de permis G excède le nombre d'ATF.

Lausanne et Nyon sont les districts qui accueillent le plus de travailleurs transfrontaliers mais les chiffres absolus fournis dans le *Tableau 6-4* reflètent en partie la taille du district. Il est donc utile de rapporter d'une part ces nombres absolus au total des frontaliers (*Tableau 6-5*) mais également aux emplois du district (*Tableau 6-6*). On constate que les trois quarts des travailleurs transfrontaliers ont un emploi dans les districts de Nyon, Lausanne et l'Ouest Lausannois.

¹¹ En 2002:3, leur nombre était encore bien inférieur: sur un total de 4'595 permis G, seuls 6 avaient été attribués dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie.

¹² Pour 2015, et sans compter les Suisses-binationaux résidant en France, STATVD estime que les 27'500 frontaliers du canton de Vaud représentent 6,3% des actifs occupés, soit environ un actif occupé sur seize (*Numerus*, 5-2016).

Tableau 6-5 Frontaliers selon le lieu de travail dans le canton de Vaud en 2012 (par district) en % des ATF

2012 (T1)	Ain			Haute-Savoie			Total
	Total ATF	Dont Permis G	Dont Suisses / binationaux	Total ATF	Dont Permis G	Dont Suisses / binationaux	En % du total des ATF
Gros-de-Vaud	25.9%	21.4%	4.5%	74.1%	75.0%	0.0%	1.1%
Broye-Vully	19.1%	12.8%	6.4%	80.9%	48.9%	31.9%	0.5%
Aigle	1.6%	1.6%	0.0%	98.4%	99.5%	0.0%	5.5%
Lavaux-Oron	16.7%	16.7%	0.0%	83.3%	88.3%	0.0%	1.6%
Riviera	8.3%	8.6%	0.0%	91.7%	92.4%	0.0%	7.1%
Morges	56.2%	56.9%	0.0%	43.8%	44.3%	0.0%	8.8%
Nyon	64.3%	60.4%	3.8%	35.7%	35.8%	0.0%	37.2%
Ouest-Lausannois	36.1%	36.4%	0.0%	63.9%	64.7%	0.0%	10.8%
Lausanne	30.5%	21.4%	9.1%	69.5%	68.9%	0.6%	27.5%
TOTAL	42.5%	38.6%	4.0%	57.5%	57.6%	0.3%	100.0%

Source pour les ATF: INSEE. Source pour les permis G: OFS STAF, et pour l'emploi : OFS STATENT.

Lorsque l'on examine la proportion des emplois occupés par des frontaliers, la palme revient, et de loin, au district de Nyon qui est le plus proche du canton de Genève. À noter cependant également la deuxième position du district d'Aigle qui s'explique par la proximité directe avec la Haute-Savoie à l'autre bout du Lac Léman. Dans la région de Lausanne et Morges, un emploi sur 50 est occupé par un frontalier, ce qui reste modeste en regard de ce que l'on observe pour le canton de Genève. On y retrouve par ailleurs la très faible présence de Suisses ou binationaux qui résideraient en France et travailleraient dans le canton de Vaud. On ne peut exclure qu'à un certain niveau de désagrégation par district, le nombre estimé de Suisses/binationaux soit dans la marge d'erreur. En effet, pour un certain nombre de districts, le nombre de permis G dans la statistique suisse excède le nombre d'ATF fourni par l'INSEE.

Tableau 6-6 Frontaliers selon le lieu de travail dans le canton de Vaud en 2012 (par district) en % de l'emploi

2012 (T1)	Ain			Haute-Savoie			Total
	Total ATF	Dont Permis G	Dont Suisses / binationaux	Total ATF	Dont Permis G	Dont Suisses / binationaux	Emploi total
Gros-de-Vaud	0.21%	0.17%	0.04%	0.60%	0.60%	0.00%	0.81%
Broye-Vully	0.05%	0.03%	0.02%	0.21%	0.12%	0.10%	0.26%
Aigle	0.05%	0.05%	0.00%	2.83%	2.83%	0.00%	2.88%
Lavaux-Oron	0.02%	0.02%	0.00%	0.11%	0.11%	0.00%	0.79%
Riviera	0.16%	0.16%	0.00%	1.72%	1.72%	0.00%	1.87%
Morges	2.45%	2.45%	0.00%	1.91%	1.91%	0.00%	2.28%
Nyon	6.24%	5.80%	0.44%	3.47%	3.45%	0.02%	9.23%
Ouest-Lausannois	0.97%	0.97%	0.00%	1.71%	1.71%	0.00%	2.03%
Lausanne	0.67%	0.47%	0.20%	1.53%	1.49%	0.04%	2.19%
TOTAL	1.16%	1.04%	0.12%	1.58%	1.56%	0.02%	2.74%

Source pour les ATF: INSEE. Source pour les permis G: OFS STAF (statistique des frontaliers). Le district Jura-Nord a été exclu du tableau.

Pour le canton du Valais, il a été jugé préférable de sélectionner les communes ayant un nombre d'actifs transfrontaliers supérieur à 30.

Le Tableau 6-7 fournit les chiffres pour une liste non exhaustive de communes valaisannes et l'on constate que, pour d'évidentes raisons géographiques, la très grande majorité de ces actifs viennent de

Haute Savoie. Dans le canton du Valais, les nombres d'actifs transfrontaliers sont plutôt modestes à l'exception des communes de Monthey et Vouvry qui jouxtent le département de Haute-Savoie. À elles-deux, ces communes occupent la moitié des actifs transfrontaliers du Valais en provenance des départements de l'Ain et de la Haute Savoie.

Tableau 6-7 Frontaliers selon le lieu de travail dans le canton de Valais en 2012 (par commune de plus de 30 ATF) et en % des ATF

Actifs transfrontaliers dans les communes valaisannes													
Année 2012 (Q1)	Ain						Haute-Savoie						TOTAL
	ATF		Permis G		Suisses		ATF		Permis G		Suisses		ATF
Collombey-Muraz	1	1.0%	1	1.0%	0	0.0%	104	99.0%	90	85.6%	14	13.5%	105
Martigny	8	12.2%	9	13.7%	0	0.0%	57	87.8%	51	77.9%	6	9.9%	65
Monthey	4	1.1%	1	0.3%	3	0.8%	372	98.9%	376	100.0%	0	0.0%	376
Port valais	4	5.5%	2	2.7%	2	2.7%	69	94.5%	69	94.5%	0	0.0%	73
Saint-Gingolph	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	30	100.0%	31	102.0%	0	0.0%	30
Saint-Maurice	1	2.9%	1	2.9%	0	0.0%	34	97.1%	35	100.0%	0	0.0%	35
Sion	2	4.2%	2	4.2%	0	0.0%	46	95.8%	46	95.8%	0	0.0%	48
Troistorrents	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	63	100.0%	65	103.2%	0	0.0%	63
Veysonnaz	13	2.7%	0	0.0%	13	2.7%	478	97.3%	0	0.0%	478	97.3%	492
Vionnaz	1	2.0%	1	2.0%	0	0.0%	50	98.0%	51	99.0%	0	0.0%	51
Vouvry	4	1.8%	1	0.5%	3	1.3%	210	98.2%	164	76.6%	46	21.7%	214
Total	38	2.5%	18	1.2%	20	1.3%	1514	97.5%	977	62.9%	537	34.6%	1553

Source pour les ATF: INSEE. Source pour les permis G: OFS STAF (statistique des frontaliers). Les Suisses (ou binationaux) sont calculés par la différence entre les ATF et les Permis G. Les valeurs négatives ont été converties en zéros.

7. Répartition sectorielle des actifs transfrontaliers

La répartition des travailleurs transfrontaliers dans les différents secteurs d'activité est également intéressante. Dans le Tableau 7-1, la répartition des frontaliers est donnée pour les trois cantons dans les douze branches d'activité plus importante et une catégorie résiduelle « Autres secteurs d'activité » (qui occupe plus du tiers des ATF). Quel que soit le canton, on observe qu'il n'y pas de spécialisation sectorielle particulièrement marquée.¹³ Les « activités liées à l'emploi » correspondent essentiellement à l'exercice d'une activité auprès d'une agence de placement (emploi temporaire et fixe). Cela démontre le rôle très important sur le marché du travail des agences de placement intérimaires dans l'allocation temporaire ou permanente d'actifs transfrontaliers. À eux quatre, ces secteurs occupent environ 30% des actifs transfrontaliers dans les trois cantons.

¹³ On note tout de même une forte présence dans les branches « Activités liées à l'emploi », le « commerce de détail », « le commerce de gros » et les « activités pour la santé humaine »

Tableau 7-1 Répartition des travailleurs frontaliers dans les principaux secteurs des trois cantons en 2012

GENEVE		VAUD		VALAIS	
Agences de placement (13.2 Activités liées à l'emploi)	8.74%	Commerce de détail	11.15%	Agences de placement (13.2 Activités liées à l'emploi)	12.03%
Commerce de détail	8.47%	Activités pour la santé humaine	7.97%	Commerce de détail	7.68%
Activités pour la santé humaine	6.71%	Commerce de gros	7.13%	Activités pour la santé humaine	7.38%
Commerce de gros	6.37%	Agences de placement (13.2 Activités liées à l'emploi)	6.37%	Travaux de construction spécialisés	6.24%
Restauration	4.82%	Enseignement	5.00%	Cokéfaction, raffinage et industrie chimique	5.45%
Travaux de construction spécialisés	4.75%	Hébergement médico-social et social	4.25%	Commerce de gros	5.28%
Autres activités de services administratifs et de soutien	4.19%	Restauration	4.09%	Industrie pharmaceutique	4.55%
Fabrication de produits informatiques et électroniques, horlogerie	4.11%	Autres activités de services administratifs et de soutien	3.72%	Hébergement médico-social et social	3.82%
Hébergement médico-social et social	3.46%	Activités d'architecture et d'ingénierie	3.44%	Restauration	3.73%
Activités d'architecture et d'ingénierie	3.28%	Travaux de construction spécialisés	3.23%	Fabrication de machines et équipements n.c.a.	3.59%
Enseignement	3.25%	Autres activités de services	2.60%	Construction de bâtiments et génie civil	3.22%
Activités des services financiers	3.20%	Activités juridiques et comptables	2.37%	Arts, spectacles et activités récréatives	2.87%
Autres secteurs d'activité	38.65%	Autres secteurs d'activité	38.70%	Autres secteurs d'activité	34.10%

Source : pour les ATF: INSEE, pour les permis G : OFS, STAF. Les couleurs servent à repérer les mêmes branches dans les différents cantons.

Il est également possible de calculer la part des frontaliers dans l'emploi total des secteurs d'activité, et nous reportons ces chiffres pour l'année 2012 dans les Tableau 7-2, 7-3 et 7-4 pour onze branches dont la proportion de frontaliers est la plus importante¹⁴. Ainsi que mentionné plus haut, ces deux statistiques (STAF pour les frontaliers et STATENT pour les emplois) ne sont pas strictement comparables et une certaine prudence est nécessaire.¹⁵ En effet, il apparaît pour Genève que l'industrie pharmaceutique occupe plus de frontaliers qu'il n'existe d'emplois dans ce secteur (Cf. Tableau 7-2). On peut donc raisonnablement admettre que la proportion de frontaliers y est élevée, sans cependant pouvoir chiffrer cette dernière. Cette statistique est encore relativement nouvelle, et il est possible qu'un meilleur appariement des différentes sources de données administratives permettra à l'avenir d'obtenir une image plus précise des emplois occupés par des travailleurs frontaliers au niveau des branches. L'OFS est conscient du problème et recommande à ce stade de ne pas trop se fier à des valeurs trop désagrégées.

¹⁴ Les tableaux complets pour toutes les sections économiques sont fournis en annexe.

¹⁵ Pour rappel, la statistique des entreprises (STATENT) utilise l'entreprise comme identifiant, alors que c'est l'établissement pour la STAF.

Toujours dans ce canton, et si les chiffres pour ce secteur sont fiables, on voit que la proportion de frontaliers peut excéder celle des résidents dans la fabrication de machines et équipements. À Genève comme dans le canton de Vaud, les transports sont également des employeurs importants de travailleurs frontaliers. Il ressort que c'est surtout dans l'industrie que l'on trouve les plus fortes proportions de travailleurs transfrontaliers et ce quel que soit le canton. Dans le canton de Vaud, et après le transport, les frontaliers sont surtout visibles dans la fabrication d'équipements électrique, l'industrie chimique, la fabrication de machines et d'équipements, mais les proportions sont nettement plus modestes qu'à Genève. Dans le canton du Valais, ces proportions sont encore plus réduites avec un secteur d'activité qui émerge comme un employeur important, à savoir la fabrication de matériels de transport, pour lequel un peu plus d'un employé sur dix est frontalier. Pour les autres secteurs, les proportions sont rapidement plus petites, ce qui traduit le faible nombre de travailleurs transfrontaliers dans ce canton par rapport à Genève et Vaud.

Tableau 7-2 Part des actifs transfrontaliers dans l'emploi pour 11 branches en 2012, canton de Genève

GENEVE 2012	Ain	Haute-Savoie	Total	Emploi	%
..... Industrie pharmaceutique	223	431	654	458	..
..... Fabrication de machines et équipements n.c.a.	115	414	529	609	86.9%
..... Transports par eau, transports aériens	370	598	968	1 961	49.4%
..... Autres industries manufacturières, réparation et installation	220	1411	1631	3 569	45.7%
..... Industries du caoutchouc et du plastique	44	218	262	601	43.7%
..... Fabrication de produits métalliques	107	525	632	1 506	42.0%
..... Industries alimentaires et du tabac	117	619	736	1 891	38.9%
..... Activités liées à l'emploi	681	2809	3490	9 839	35.5%
..... Industries du bois et du papier , imprimerie	110	545	655	1 904	34.4%
..... Fabrication d'équipements électriques	67	270	337	1 006	33.5%
..... Construction de bâtiments et génie civil	329	1326	1654	5 196	31.8%

Source : pour les ATF: INSEE, pour les permis G : OFS, STAF et pour l'emploi : OFS, STATENT.

Tableau 7-3 Part des actifs transfrontaliers dans l'emploi pour 11 branches en 2012, canton de Vaud

Vaud 2012	Ain	Haute-Savoie	Total	Emploi	%
..... Transports par eau, transports aériens	51	59	110	338	32.5%
..... Fabrication d'équipements électriques	48	60	108	1'199	9.0%
..... Cokéfaction, raffinage et industrie chimique	78	45	123	1'479	8.3%
..... Fabrication de machines et équipements n.c.a.	75	183	258	3'461	7.5%
..... Industrie pharmaceutique	69	38	107	2'386	4.5%
..... Activités liées à l'emploi	154	288	442	9 962	4.4%
..... Industries du textile et de l'habillement	14	4	18	421	4.3%
..... Commerce de gros	307	402	710	17 675	4.0%
..... Autres industries manufacturières, réparation et installation	44	89	133	3'437	3.9%
..... Activités d'architecture et d'ingénierie	133	195	328	8 931	3.7%
..... Commerce de détail	575	552	1127	30 883	3.7%

Source : pour les ATF: INSEE, pour les permis G : OFS, STAF et pour l'emploi : OFS, STATENT.

Tableau 7-4 Part des actifs transfrontaliers dans l'emploi pour 11 branches en 2012, canton de Valais

VALAIS 2012	Ain	Haute-Savoie	Total	Emploi	%
..... Fabrication de matériels de transport	0	2	2	18	11.1%
..... Industrie pharmaceutique	0	56	56	827	6.8%
..... Fabrication d'équipements électriques	0	15	15	248	6.0%
..... Fabrication de machines et équipements n.c.a.	2	60	60	1 112	5.4%
..... Fabrication de produits informatiques et électroniques, horlogerie	1	20	20	796	2.5%
..... Activités liées à l'emploi	1	90	90	3 662	2.4%
..... Édition, audiovisuel et diffusion	0	10	10	742	1.3%
..... Commerce de gros	1	58	58	4 431	1.3%
> Activités de services administratifs et de soutien	1	101	101	8 167	1.2%
..... Cokéfaction, raffinage et industrie chimique	0	52	52	4 980	1.1%
> Arts, spectacles et activités récréatives	1	27	27	2 563	1.1%

Source : pour les ATF: INSEE, pour les permis G : OFS, STAF et pour l'emploi : OFS, STATENT.

8. Contribution au PIB des cantons suisses de l'espace lémanique

Afin d'obtenir une mesure de la contribution des travailleurs transfrontaliers de l'Ain et de la Haute-Savoie, il convient d'évaluer leur importance dans l'activité économique de l'espace lémanique. Cette dernière est généralement estimée au travers du produit intérieur brut (PIB), qui enregistre toutes les valeurs ajoutées générées par des transactions pendant une période donnée (typiquement une année). L'approche de la production exploite des tableaux entrées-sorties pour mesurer directement les valeurs ajoutées en soustrayant la valeur des achats intermédiaires aux revenus des entreprises. L'approche de la dépense se fonde sur l'agrégation de toutes les demandes de biens et services finales. Enfin, une troisième, approche dite du revenu, additionne tous les revenus générés pendant la période et qui reviennent aux facteurs de production primaires (le travail et le capital), qu'il s'agisse de salaires, d'intérêts versés, de bénéfices distribués ou autres revenus d'exploitation. Cette dernière est cohérente avec le modèle économique du marché du travail où les employés sont rémunérés à leur productivité marginale, qui correspond à leur contribution à la création de valeur ajoutée, et fournit une bonne approximation de la valeur ajoutée totale. De manière simplifiée, le PIB pour un pays (ou une région) donné peut donc s'écrire :

$PIB = \text{somme des salaires} + \text{bénéfices d'exploitation des entreprises} + \text{intérêts} + \text{rentes foncières (loyers)}$

La somme des salaires est donc le revenu qui échoit au facteur primaire « Travail » et le reste échoit au facteur primaire « Capital ». Cette méthode a l'avantage de permettre d'évaluer la part de revenu qui échoit à une catégorie de travailleurs (ici, les ATF) en prenant en compte simplement leur masse salariale dans le PIB. Relevons également que la manière de calculer cette contribution (par le produit d'un taux de salaire et d'un effectif) n'implique pas de proportionnalité avec l'emploi des ATF dans les cantons respectifs. En effet, non seulement les taux de salaire peuvent différer entre cantons, mais la dotation en « capital » et son rendement peuvent varier sensiblement d'un canton à l'autre.

Il convient de mentionner encore que nous utilisons le terme de « contribution » au lieu d'« impact » ou « effet », car ces derniers sont généralement réservés à la mesure d'une modification (ici du PIB) consécutive à une perturbation de l'activité économique (comme l'imposition d'un contingent sur les permis G), en comparaison à la situation dite contrefactuelle où cette perturbation n'a pas lieu. En effet, les travailleurs sont employés avec une certaine quantité de « capital » (machines, équipements, bureaux...) dont la combinaison se modifierait vraisemblablement suite à cette perturbation. Ce type d'étude d'impact sort du cadre de ce rapport et la contribution est donc à entendre au sens d'un exercice de mesure « comptable » de la présence des actifs transfrontaliers et non à un changement dans leur nombre.

Cette valeur ajoutée correspond donc ici à la somme des salaires perçus par cette population pendant une année. Autrement dit la contribution au produit intérieur brut (PIB) se mesure par la masse salariale. Aussi, pour un canton est-il possible d'évaluer l'importance de cette contribution en prenant le rapport entre la masse salariale des actifs transfrontaliers sur le PIB du canton:

$$\text{Contribution des frontaliers au PIB} = \frac{\text{Masse salariale ATF du canton}}{\text{PIB du canton}}$$

Le PIB cantonal en 2012 est respectivement de 47,359 Mia ; 49,336 Mia et 17,096 Mia pour les cantons de Genève, Vaud et Valais. Pour obtenir une estimation de la masse salariale des actifs transfrontaliers, le nombre de ces derniers est multiplié par leur salaire annuel moyen. Une hypothèse sous-jacente qui nous semble vraisemblable est que les Suisses-binationaux résidant en France obtiennent une

rémunération moyenne égale à celle de leurs compatriotes qui résident en Suisse. Cette présomption se fonde sur l'observation que les travailleurs frontaliers au bénéfice d'un permis G exercent des professions moins qualifiées que les résidents.¹⁶

En ce qui concerne les salaires moyens, deux sources de données sont disponibles. D'une part, l'administration fédérale des contributions (AFC) transmet aux départements français respectifs la masse salariale des travailleurs frontaliers soumis à l'impôt à la source. En divisant ces masses salariales par le nombre de personnes concernées, on obtient un salaire annuel moyen des travailleurs frontaliers. L'avantage de cette source de données est qu'elle concerne les travailleurs en provenance d'un département français précis comme l'Ain ou la Haute-Savoie. En revanche, ces données n'incluent pas les salaires des frontaliers ayant statut de « quasi-résidents », c'est-à-dire qui peuvent bénéficier d'une taxation « normale » avec déductions¹⁷. L'autre base de données est l'enquête suisse sur la structure des salaires réalisée par l'OFS, qui est sur-échantillonnée pour les cantons de Genève et de Vaud, mais pas du Valais. Ces données permettent de calculer un salaire mensuel brut moyen par type de permis.¹⁸ On peut donc en tirer un salaire moyen pour les résidents (Suisse et permis B, C, et L) et les travailleurs frontaliers au bénéfice d'un Permis G. L'inconvénient de cette base de données est qu'il n'est pas possible de circonscrire les salaires des personnes résidant dans l'Ain ou la Haute-Savoie, et le salaire des frontaliers est donc le salaire moyen de tous les travailleurs frontaliers travaillant dans le canton, quel que soit le département d'origine. Il convient également de relever qu'aucune des deux bases de données ne permet de distinguer les salaires moyens dans le canton de Vaud avec ou sans le district du Jura-Nord Vaudois.

Tableau 8-1 Salaires moyens en 2012 pour les frontaliers (permis G) et les Suisses/binationaux selon la source de données

Canton	Permis G				Résidents et Suisses- binationaux	
	AFC		ocstat-statvd		ocstat-statvd	
	mensuel	annuel	mensuel	annuel	mensuel	Annuel
Genève	7634.889	91'619	7949	95388	9'910	118920
Vaud	5268.366868	63'220	6576	78912	7161	85932
Valais	4588.272119	55'059	.	.	7'562	90'744

Source : Pour les masses salariales soumises à l'impôt à la source, AFC. Pour l'enquête sur la structure des salaires 2012, OCSTAT et STATVD. NB : Pour le canton du Valais, le salaire moyen suisse est utilisé, faute de données disponibles.

On constate qu'une différence existe entre les salaires moyens calculés pour les permis G à partir des deux sources de données, en particulier pour le canton de Vaud, où la différence est de 1308 francs par mois, ce qui n'est pas négligeable. Pour cette raison, il convient de calculer les masses salariales avec les deux sources de données afin d'en fournir une fourchette pour estimer la contribution des ATF au PIB cantonal.

Afin de calculer cette contribution, nous étendons le Tableau 6-1 afin d'inclure d'une part le district du Jura-Nord Vaudois dans le canton de Vaud et ajouter les frontaliers au bénéfice d'un permis G en provenance d'autres départements français. Les données sur les actifs transfrontaliers correspondants

¹⁶ On retrouve ce résultat analysé en détails dans la récente publication de STATVD, *Numerus 5-2016*.

¹⁷ Le profil des quasi-résidents nous est inconnu, mais il est vraisemblable qu'il s'agisse principalement de Suisses ou binationaux, personnes ayant d'importantes déductions (famille, trajet) et plus probablement des hauts salaires. Il est possible donc que le salaire des frontaliers calculé de cette manière sous-estime le salaire moyen de tous les travailleurs frontaliers.

¹⁸ Le salaire est standardisé à 40 heures de travail par semaine et inclut les treizième, quatorzième salaires et autres primes versées de manière régulière.

(autres départements et Jura-Nord Vaudois) n'étant pas disponibles, nous fournissons les valeurs sans les Suisses-binationaux (ce qui implique que le total des ATF pour le canton de Vaud dans son entièreté est légèrement sous-estimé). Les effectifs sont présentés dans le Tableau 8-2 et servent au calcul des masses salariales par la multiplication des salaires annuels correspondants du Tableau 8-1.

Tableau 8-2 Actifs transfrontaliers par canton et par type de permis en 2012

Année 2012	Actifs transfrontaliers					Total ATF
	Permis G dans l'Ain (01)	Suisses / binationaux dans l'Ain	Permis G en Haute-Savoie (74)	Suisses / binationaux en Haute-Savoie (74)	Permis G Autres Départements + Non Attribués	
Genève	12'940	9151	50633	12174	2'640	87'538
Vaud sans Jura-Nord Vaudois	3'930	438	5871	3	5'086	15'327
Vaud avec Jura-Nord Vaudois	4'004	--	5951	--	11'932	21'887
Valais	23	22	1065	336	111	1'557
Total (sans Jura-Nord vaudois)	16'893	9'611	57569	12'513	7'837	104'422

Source : OFS (STAF) et INSEE.

Par exemple, la contribution des permis G résidant dans l'Ain au PIB Genevois est de $91'619 \text{ CHF} \times 12'940 = 1,19 \text{ Mia de CHF}$. Alternativement, si le taux de salaire moyen de l'enquête sur la structure des salaires est utilisé, la masse salariale est de $95'388 \text{ CHF} \times 12'940 = 1,234 \text{ Mia de CHF}$. En proportion du PIB Genevois indiqué plus haut, cela donne une valeur de 2,5% et 2,6%. Pour ce cas de figure, la différence n'est donc pas très importante. On retrouve ces valeurs dans le Tableau 8-3 pour le détail des permis G et Suisses-binationaux dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, et également de manière plus agrégée dans le Tableau 8-4, qui inclut notamment les travailleurs au bénéfice d'un permis G en provenance de tous les autres départements français. La première ligne pour chaque canton (A) est calculée à partir du salaire moyen obtenu dans l'enquête sur la structure des salaires pour les cantons de Vaud et de Genève, alors que la seconde ligne (B) fournit les estimations fondées sur les salaires moyens obtenus à partir de la masse salariale déclarée par l'administration fiscale des contributions pour l'impôt à la source.

Les deux tableaux sont intéressants à plusieurs égards. On retrouve l'importance cruciale de l'activité transfrontalière pour le canton de Genève, puisque les ATF contribuent à presque un franc sur cinq du PIB cantonal genevois. Le canton de Vaud est également intéressant, car on voit une différence sensible selon que le district du Jura / Nord vaudois est inclus ou non. Cependant, la différence ne vient pas tant des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie que de ceux du Doubs et du Jura. On le voit dans la quatrième colonne du Tableau 15, où les frontaliers ayant un permis G en provenance des autres départements français contribuent pour 0,8% du PIB cantonal vaudois lorsque l'on exclut le district du Jura-Nord vaudois, et cette proportion passe à 1,9% lorsque ce district est pris en compte. Aussi, pour le canton de Vaud, on peut remarquer que, contrairement au canton de Genève, la méthode pour calculer le salaire moyen a une certaine importance, puisque la contribution totale des ATF de France passe de 2,8% à 3,63% selon que l'on utilise les données de l'AFC ou de l'enquête sur les salaires.

Tableau 8-3 Contribution au PIB cantonal des ATF selon le département et la nationalité en 2012.

Canton	Méthode Salaire moyen	ATF Ain (01)		ATF Haute-Savoie (74)	
		permis G	Suisses / binationaux	permis G	Suisses / binationaux
Genève	(A)	2.61%	2.30%	10.20%	3.06%
	(B)	2.50%	2.30%	9.80%	3.06%
Vaud sans Jura/Nord Vaudois	(A)	0.63%	0.08%	0.94%	0.00%
	(B)	0.50%	0.08%	0.75%	0.00%
Vaud avec Jura/Nord Vaudois	(A)	0.77%	0.00%	0.95%	0.00%
	(B)	0.51%	0.00%	0.76%	0.00%
Valais	(A)	0.01%	0.01%	0.34%	0.18%
	(B)	0.01%	0.01%	0.34%	0.18%
Espace lémanique (sans Jura/Nord Vaudois)	(A)	1.36%	0.99%	4.70%	1.30%
	(B)	1.26%	0.99%	4.45%	1.30%

Source : Propres calculs à partir des données de la STAF (OFS) et le recensement de l'INSEE pour les effectifs, des données sur les salaires de l'AFC/impôt à la source (méthode A) et de l'enquête sur la structure des salaires 2012 de l'OFS (méthode B) pour le calcul du salaire annuel moyen des frontaliers étrangers. Pour les PIB cantonaux de 2012, données de l'OFS.

Tableau 8-4 Contribution au PIB cantonal des ATF selon le département en 2012.

Canton	Méthode Salaire moyen	Total ATF Ain (01)	Total ATF Haute-Savoie (74)	Permis G autres départements	Total France
Genève	(A)	4.90%	13.26%	0.53%	18.69%
	(B)	4.80%	12.85%	0.51%	18.16%
Vaud sans Jura/Nord Vaudois	(A)	0.70%	0.94%	0.81%	2.46%
	(B)	0.58%	0.75%	0.65%	1.98%
Vaud avec Jura/Nord Vaudois	(A)	0.77%	0.95%	1.91%	3.63%
	(B)	0.51%	0.76%	1.53%	2.80%
Valais	(A)	0.02%	0.52%	0.04%	0.58%
	(B)	0.02%	0.52%	0.04%	0.58%
Espace lémanique (sans Jura/Nord Vaudois)	(A)	2.35%	6.00%	0.58%	8.93%
	(B)	2.25%	5.75%	0.50%	8.51%

Source : Voir La colonne des permis G des autres départements inclut les permis non attribués à un département.

Ces résultats peuvent être comparés à ceux fournis dans l'étude réalisée par le CREA et les banques cantonales romandes pour le Forum des 100, dont des parts de valeur ajoutée sont également calculées pour les pendulaires et les frontaliers pour chaque canton romand.¹⁹ Les valeurs correspondantes pour les cantons de Genève, Vaud et Valais sont respectivement de 22%, 6% et 1% soit des valeurs légèrement supérieures qui s'expliquent par la différence de méthode employée. Cette étude approxime la

¹⁹ La valeur ajoutée des frontaliers et des pendulaires. Rapport sur le produit intérieur brut (PIB) romand, 19 mai 2016, page 6.

productivité des travailleurs (quelle que soit leur lieu de résidence) par la productivité moyenne, soit le rapport du PIB au nombre d'actifs occupés, alors que le présent rapport utilise des données sur les salaires.²⁰ Deux autres facteurs de moindre divergence sont la période (2013 alors que nous utilisons l'année 2012) et le fait que nous incluons des travailleurs Suisses-binationaux dans les actifs transfrontaliers.

Ainsi que mentionné plus haut, la part de la valeur ajoutée d'une catégorie de travailleurs (frontaliers ou résidents) ne doit pas nécessairement être comparable à sa part dans l'emploi total, car le PIB se compose également des revenus du capital. Le Tableau 12-9 (en annexe) fournit des estimations de la part de valeur ajoutée pour les résidents et les ATF, mais également leur importance dans l'emploi total. Aussi, la part correspondante de la valeur ajoutée pour les résidents (1^{ère} colonne) donne également à voir un décalage assez net avec la part de l'emploi. Par exemple, pour le canton de Genève, la contribution des actifs occupés résidents est d'un peu plus d'un franc de PIB sur deux, même s'ils constituent 71,9% de l'emploi total. Pour le canton de Vaud, c'est presque deux tiers, soit un peu plus de la moyenne de l'Espace lémanique, alors qu'elle se monte à 85% pour le canton du Valais²¹. La troisième et la sixième colonne indiquent les parts correspondantes de la masse salariale dans le PIB pour tous les travailleurs (résidents et frontaliers) s'ils étaient rémunérés au même salaire. Ainsi, la part totale du travail correspond-elle à environ trois quarts du PIB à Genève si on applique le salaire des résidents et environ deux tiers si on applique le salaire des frontaliers. En effet, les salaires des frontaliers (permis G) à Genève sont environ 20% plus bas en moyenne que ceux des résidents. Ce tableau ne permet cependant pas de corriger pour l'activité des travailleurs pendulaires d'autres cantons²². Enfin, il convient de rappeler que la structure et l'intensité du capital ainsi que son rendement peut varier entre cantons, ce qui explique aussi les différences observées.

9. Contribution de la consommation

Lorsqu'une personne touche un revenu, une partie de ce dernier est consommée. Cette dépense peut se faire en Suisse ou en France, et il est donc intéressant de tenter de mesurer comment cette consommation se répartit entre les différents lieux de l'espace lémanique.

Il reste toutefois assez difficile de connaître ces lieux de consommation. Si pour certaines catégories, cela ne pose aucun problème, comme le logement que l'on sait être sur le lieu de résidence, d'autres nécessitent le recours à des hypothèses plus ou moins fortes.

Il existe des statistiques de l'Office fédéral de la statistique (OFS) sur les dépenses des ménages ou de l'INSEE en France qui permettent d'identifier pour chaque catégorie de biens la proportion de ces derniers dans les budgets des ménages, mais ces données sont celles de ménages résidant en Suisse et consommant des biens en Suisse (ou résidant en France et consommant des biens en France). Il n'existe cependant pas d'enquête propre aux travailleurs frontaliers qui permette de connaître précisément leurs habitudes de consommation. Les actifs transfrontaliers sont-ils plus proches du reste de la France ou des habitudes de consommation de la Suisse ? Il est vraisemblable qu'il s'agisse d'une combinaison des deux types de ménages. Il est même possible que les Suisses/binationaux aient un comportement

²⁰ Pour rappel, le taux de salaire est assimilé à la valeur de la productivité *marginale* du travail. Le calcul du CREA met l'accent sur l'importance de la part de la main-d'œuvre frontalière (ou pendulaire) dans la main-d'œuvre totale.

²¹ Les chiffres du canton de Valais sont à interpréter avec prudence, car il n'existe pas de statistique sur les salaires moyens dans ce canton. Il est vraisemblable que le salaire moyen des résidents du canton du Valais soit inférieur à celui de la Suisse mais aucune donnée officielle ne permet de le calculer. De même, le salaire moyen des frontaliers (permis G) ne peut être calculé qu'à partir des données de l'AFC.

²² Nous renvoyons le lecteur intéressé à l'étude du CREA mentionnée plus haut pour des détails sur l'importance de cette catégorie de travailleurs.

différent en matière de consommation en comparaison des autres frontaliers (Français et autres nationalités), mais il n'est guère possible de mesurer l'ampleur de ces différences. Dans le présent rapport, et par souci de concision, nous utiliserons l'enquête suisse sur la consommation des ménages pour attribuer les poids aux différentes catégories de biens de consommation. Les valeurs choisies sont celles de 2012. L'étape délicate consiste à formuler des hypothèses sur la part de dépense réalisée sur le lieu de travail et celle sur le lieu de résidence. Pour la grande majorité des rubriques, il semble naturel de postuler le lieu de consommation comme celui de résidence. Il existe cependant certains biens et/ou services pour lesquels une partie voir l'entier est consommé sur le lieu de travail (p. ex. le carburant, les transports, les services postaux, les services financiers, la téléphonie mobile, ...). Les choix de ces répartitions ont été effectués de concert avec les membres du Conseil du Léman, sur la base de leur connaissance empirique de ces dépenses. Les détails de ces répartitions hypothétiques sont fournis en annexe.

Le *Tableau 9-1* montre la contribution de la consommation des actifs transfrontaliers sur leur lieu de travail pour les trois cantons et de manière agrégée pour l'Espace lémanique. C'est donc 2,4 milliards de consommation pour les trois cantons, avec toujours la part du lion pour le canton de Genève.

Tableau 9-1 Consommation des frontaliers sur leur lieu de travail (en millions CHF)

Année 2012	Ain			Haute-Savoie			Ain + Haute-Savoie
	Permis G résident en Ain	Suisses / binationaux résident en Ain	Total ATF résident en Ain	Permis G résident en Haute-Savoie	Suisses / binationaux résident en Haute-Savoie	Total ATF résident en Haute-Savoie	TOTAL ATF
Genève	352.5	249.3	601.8	1'379.4	331.7	1711.1	2'312.9
Vaud	43.3	3.9	47.3	64.4	0.0	64.4	111.6
Valais	0.2	0.2	0.4	10.0	3.2	13.2	13.6
Total	396.1	253.4	649.5	1'453.8	334.8	1788.7	2'438.2

Source : Calculs basés sur la répartition des dépenses des ménages Suisse (*Enquête sur le budget des ménages* OFS, 2012).

En comparaison avec la consommation sur le lieu de résidence, cela donne une proportion comprise entre un quart et un tiers de la consommation totale pour les ATF qui est réalisée sur le lieu de travail (Cf. *Tableau 9-2*).

Tableau 9-2 Consommation des frontaliers sur leur lieu de résidence (en millions CHF)

Année 2012	Ain			Haute-Savoie			Ain + Haute-Savoie
	Permis G résident en Ain	Suisses/binationaux résident en Ain	Total ATF résident en Ain	Permis G résident en Haute-Savoie	Suisses/binationaux résident en Haute-Savoie	Total ATF résident en Haute-Savoie	TOTAL
Genève	643.8	455.3	1'099.0	2'518.9	605.6	3'124.6	4'223.6
Vaud	169.4	15.4	184.8	251.8	0.0	251.8	436.6
Valais	0.8	0.8	1.7	39.2	12.4	51.6	53.3
Total	814.0	471.5	1'285.5	2'810.0	618.0	3'428.0	4'713.4

Source : Calculs basés sur la répartition des dépenses des ménages Suisse (*Enquête sur le budget des ménages* OFS, 2012).

10. Effets d'anticipation

Dans cette section, nous examinons si le vote de l'initiative contre l'immigration de masse du 9 février 2014 a déjà produit des effets sur les demandes de différents permis de travail et sur le chômage.

Bien qu'aucune loi d'application n'ait encore vu le jour suite au vote, on peut s'attendre à ce que les employeurs et les employés sur le territoire helvétique prévoient des changements futurs dans leur relations de travail en formant des anticipations fondées sur l'information qu'ils ou elles détiennent sur ce thème et les débats politiques concomitants dans les médias.

On peut par exemple imaginer que des personnes titulaires d'un permis G de travailleur frontalier décident de s'établir en Suisse avec l'objectif d'obtenir un autre permis de résidence qui pourrait être moins affecté par un système de contingentement. En effet, après 5 ans d'autorisation de séjour avec un permis B, un ressortissant de l'UE peut demander à obtenir un permis C. De même, en prévision de difficultés futures pour recruter des travailleurs frontaliers, les employeurs pourraient anticiper des recrutements planifiés pour une date plus lointaine. À l'inverse, les employeurs pourraient craindre une plus grande charge administrative liée au recrutement de travailleurs frontaliers et préférer des collaborateurs avec d'autres types de permis.

Il n'est actuellement pas possible de connaître la teneur de la loi d'application qui verra le jour pour mettre en œuvre le nouvel article constitutionnel 121a qui découle de l'initiative contre l'immigration de masse. Dans une fiche d'information du SEM (04.03.2016), il est rappelé que :

- « Le Conseil fédéral définit les nombres maximaux et les contingents dans une ordonnance, en précisant les types d'autorisation et les buts de séjour auxquels ils s'appliquent. »
- « Les nombres maximaux et les contingents déterminés peuvent varier en fonction des buts de séjour et des types d'autorisations (immigration dans le domaine de l'asile, avec ou sans activité lucrative ou dans le cadre du regroupement familial, par ex.). »
- « Pour prévenir les effets de contournement, des limitations quantitatives pourraient également être prévues pour les autorisations de séjour de courte durée et les autorisations frontalières (d'une durée supérieure à quatre mois). »

Aussi, à ce jour, rien n'indique qu'un traitement plus favorable sera réservé aux permis G (frontaliers), même s'il est possible d'imaginer qu'à terme, cette catégorie de permis soit moins touchée par des contingents.²³

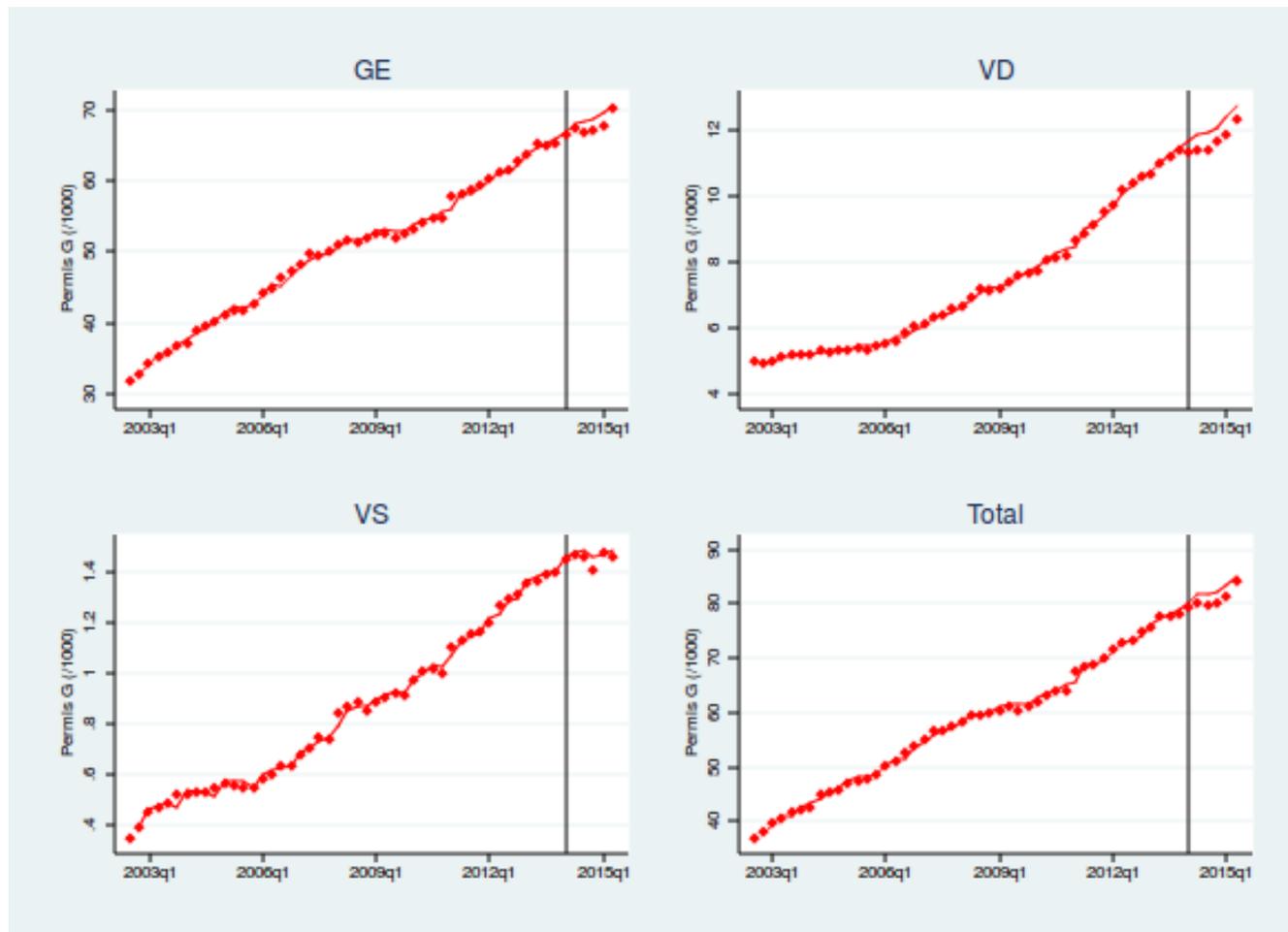
Pour effectuer cette analyse, nous utilisons des données sur le nombre de permis de travail par trimestre, canton et type de permis couvrant une période relativement longue de 2002 :3 à 2015 :2. Les données nous ont été fournies par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM). Une série plus récente et mise à jour est disponible jusqu'au 4ème trimestre de 2015, mais elle est moins comparable dans le temps en raison d'une méthodologie différente pour construire la série. Pour cette raison, nous avons préféré retenir l'ancienne (et légèrement plus courte) série.

Une première analyse est effectuée sur les possibles effets d'anticipation sur le nombre de permis G disponibles, puisque c'est la population la plus intéressante pour l'objectif de cette étude. À cette fin, un modèle économétrique est construit de sorte à ce que les séries historiques puissent être exploitées à des

²³ Cette hypothèse repose sur un scénario « politique » d'une plus grande résistance de l'UE à l'égard de ce type de permis, puisque ces travailleurs ne font aucunement partie d'une « immigration dite de masse ».

fins de prévision du nombre futur de permis. Ces prévisions sont ensuite confrontées aux données réelles de la série.²⁴

Figure 4 *Effets d'anticipation. Nombre de permis G réalisés et prédits par le modèle économétrique*



Source des données et estimations: OFS, SEM, SECO. Effets calculés sur la base d'un modèle économétrique conditionné à un effet retardé, un polynôme (5^{ème} degré) du temps (par trimestre) et des effets trimestriels. Période : 2002 :3-2015 :2.

Le nombre de permis G a augmenté de manière constante dans tous les cantons et sur toute la période considérée, bien que les niveaux soient très différents entre régions.

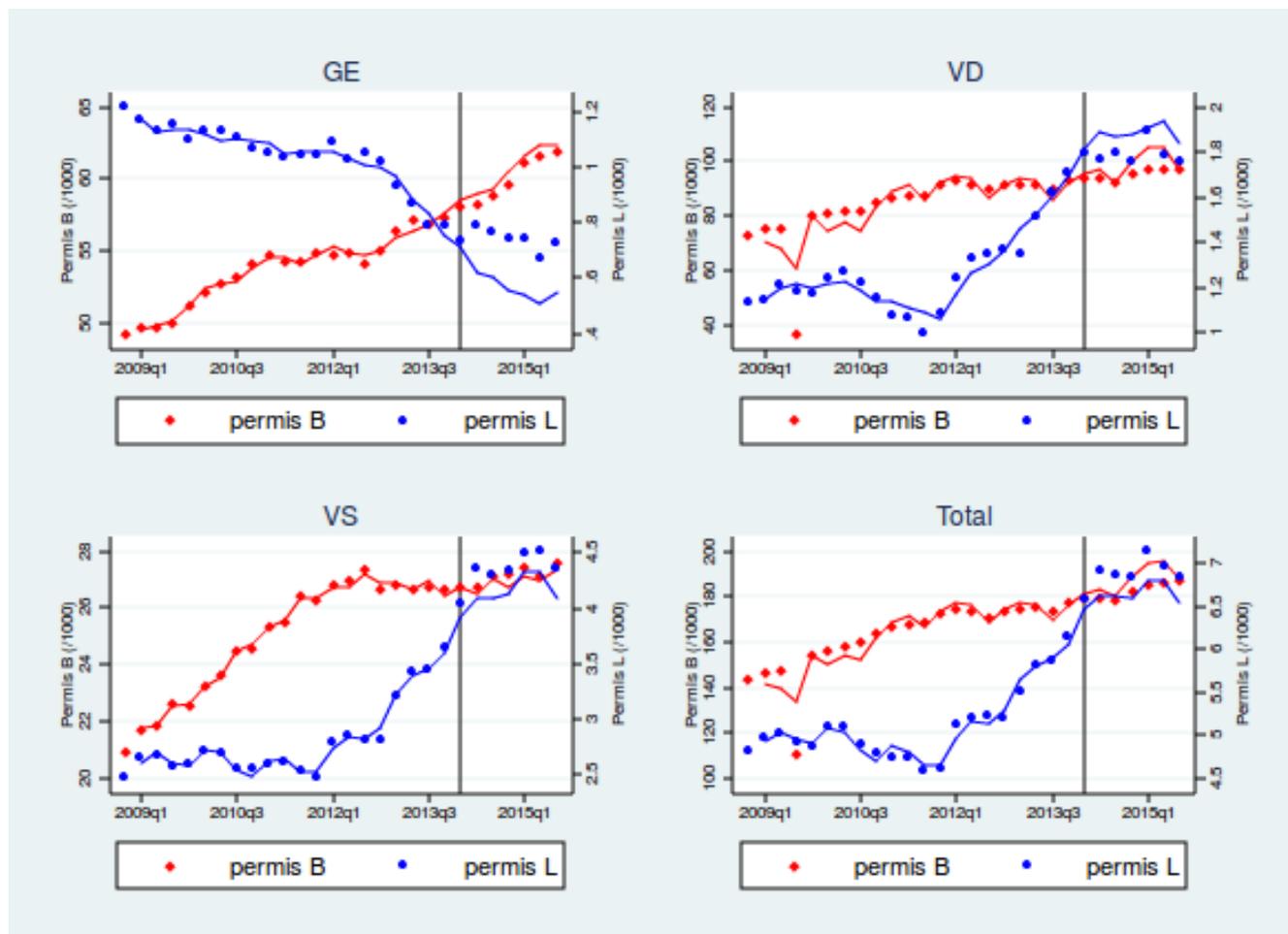
Dans la dernière période d'observation, à savoir le deuxième trimestre de 2015, il y avait plus de 70'000 permis dans le canton de Genève, environ 12'000 dans le canton de Vaud et seulement 1459 dans le canton du Valais. Sur la période 2002-2015, le nombre de permis G a crû à un taux moyen de 1.6% par an dans tous les cantons.

Dans la Figure 4, la ligne pleine représente la prévision produite par le modèle économétrique et la ligne en pointillé montre les données réelles du nombre de permis G. La ligne verticale est positionnée sur le premier trimestre de 2014, lorsque le vote sur l'initiative contre l'immigration de masse a eu lieu. Cette figure montre de manière assez claire que les prévisions du modèle sont très justes jusqu'au moment de l'initiative dans tous les cantons. Après le premier trimestre de 2015, il y a une nette cassure dans les cantons de Genève et de Vaud entre la meilleure prévision que le modèle fournit sur la base des données

²⁴ Techniquement, le modèle estimé prend le nombre de permis G comme variable dépendante. Les variables explicatives sont ce même nombre de permis G du trimestre précédent, un jeu de variables muettes pour les trimestres et un polynôme du 5^{ème} degré sur le temps (mesuré en trimestres).

passes et le nombre effectif de permis G. La différence est de l'ordre de 1'200 permis G en moins que prévu par le modèle pour le canton de Genève et environ 500 de moins pour le canton de Vaud.²⁵

Figure 5 Effets d'anticipation. Nombres de permis B et L réalisés et prédits par le modèle économétrique



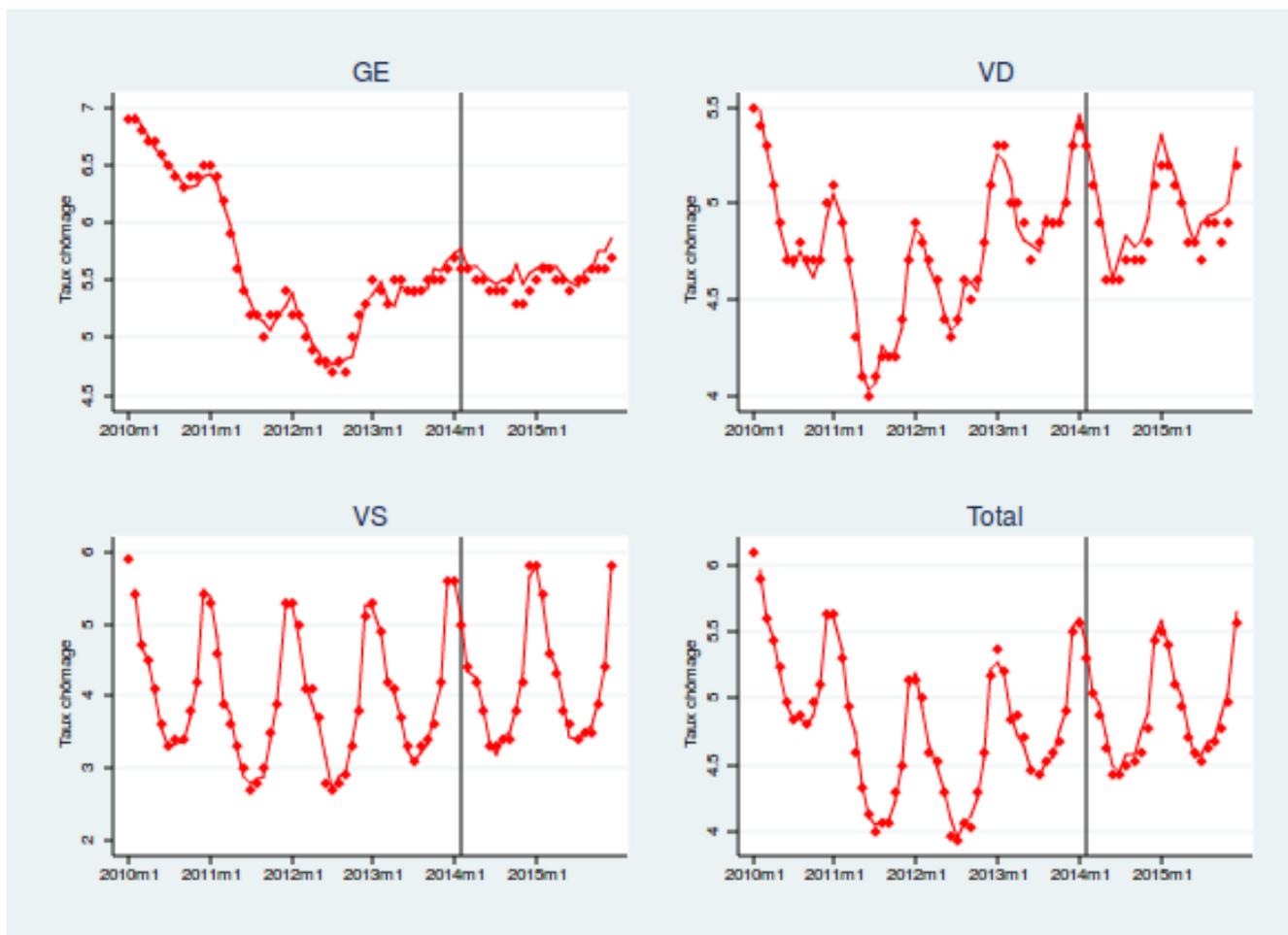
Source des données et estimations: Cf. Figure 4.

La Figure 5 reproduit cette analyse pour les permis B et L. Visiblement, il ne semble y avoir aucun effet d'anticipation associé aux permis B, tandis qu'il existe un effet significatif d'accroissement de permis L (en comparaison du nombre prédit par le modèle fondé sur les données historiques). Cet accroissement est de l'ordre de 200 permis et cela ne s'observe que dans les cantons de Genève et de Valais.

Ces résultats doivent être pris avec beaucoup de précautions car tant l'ampleur de l'écart observé et le niveau de signification statistique peuvent changer fortement lorsque le modèle économétrique est modifié. Cependant, ces estimations indiquent tout de même que les employeurs et les travailleurs tentent de substituer stratégiquement un type de permis par un autre dans l'expectative d'un changement du cadre légal concernant l'octroi des permis dans le futur.

²⁵ L'écart est statistiquement significatif (au niveau de 90%) seulement pour le canton de Vaud mais pas pour celui de Genève. Lorsque les données des trois cantons sont mises ensemble, l'écart est statistiquement significatif.

Figure 6 Effets d'anticipation. Taux de chômage des résidents réalisés et prédits par le modèle économétrique



Source des données et estimations : Cf. Figure 4.

Un argument-clé des partisans de l'initiative contre l'immigration de masse concernait l'effet négatif potentiel d'un grand flux migratoire sur les perspectives d'emploi des résidents. Afin de tester cet argument, nous avons également reproduit ce même exercice de prévision des Figures 4 et 5 et sur le taux de chômage de la population résidente.²⁶ Les résultats sont fournis dans la Figure 6.

Les cantons sont caractérisés par des degrés de cyclicité différents du taux de chômage mais aucun d'entre eux ne semble subir d'écart particulier entre le taux de chômage réel et celui pouvant être prédit sur les tendances du modèle après février 2014. Pour le moins, ce simple exercice de prévision suggère qu'aucun effet d'anticipation ne peut être observé sur cet indicateur-clé du marché du travail.

²⁶ Le taux de chômage est disponible sur une base mensuelle et est fondé sur la définition du Secrétariat à l'économie (nombre de personnes inscrites auprès d'un Office régional de placement).

11. Quel avenir pour l'espace lémanique ?

Cette étude avait pour but d'explorer l'importance des flux économiques transfrontaliers, en particulier celui des actifs. Il en ressort que Genève, un canton urbain, densément peuplé et ayant l'essentiel de sa frontière avec la France et où une sévère crise du logement persiste depuis de nombreuses années, se taille la part du lion de ces échanges. Vaud et Valais, en raison des frontières naturelles constituées par le Lac Léman et les Alpes sont malgré tout attractifs pour les travailleurs transfrontaliers. L'espace lémanique dans son ensemble pourrait très fortement et négativement être affecté par une limitation des mouvements de la main-d'œuvre, si celle-ci devait voir le jour en raison de l'initiative contre l'immigration de masse.

Ce rapport jette une lumière nouvelle sur l'importance des flux de l'activité de la main-d'œuvre transfrontalière tant au niveau temporel, sectoriel que géographique. Rappelons quelques résultats principaux de cette analyse :

L'économie de l'Espace lémanique constitue un pôle d'attraction non seulement pour les entreprises mais également pour les travailleurs. En moins de 15 ans, le nombre de travailleurs au bénéfice d'un permis frontalier a plus que doublé dans la région sans que le taux de chômage augmente.

Le canton de Genève est celui qui fait le plus appel à la main-d'œuvre transfrontalière avec plus de huit fois le total de Vaud et Valais ensemble. Ce résultat s'explique assez naturellement par le caractère très urbain du canton de Genève, mais aussi de par sa frontière presque exclusive avec la France. Un autre chiffre montre cette différence : environ un emploi sur quatre à Genève est occupé par un frontalier, alors que pour le canton de Vaud, la proportion est de un pour quarante environ, et de moins de 1 pour cent dans le Valais.

On dénombre également beaucoup de Suisses ou binationaux qui résident du côté français et travaillent en Suisse, en particulier dans le canton de Genève. Ainsi, sur environ 100'000 ATF, plus d'un actif transfrontalier sur cinq est de nationalité suisse.

La situation du canton de Vaud à l'égard de l'emploi des frontaliers a un caractère régional assez marqué. En effet, pour l'année 2015, sur 28'160 travailleurs au bénéfice d'un permis G, la moitié est issue de l'Ain et la Haute-Savoie et l'autre moitié provient d'autres départements (principalement Jura et Doubs). De ces 14'778 frontaliers d'autres départements, environ la moitié va dans le Jura-Nord vaudois et l'autre moitié dans le reste du canton. Il est assez intéressant de relever également que pour les ATF de l'Ain et de la Haute-Savoie, le plus grand nombre (3795) se rend travailler dans le district de Nyon. Si l'on agrège les districts de Lausanne et de l'Ouest lausannois, on obtient cependant un nombre à peu près semblable (3899). En d'autres termes, ces deux villes attirent à elles seules les trois quarts des ATF de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Le détail pour quelques communes valaisannes est également intéressant. La concentration d'ATF se fait essentiellement dans les communes de Veysonnaz, Monthey et Vouvry. De manière assez surprenante, les ATF de Veysonnaz sont essentiellement suisses ou binationaux.

Si l'on considère la structure sectorielle des emplois occupés par les ATF, on se rend compte qu'une part non négligeable est le fait d'agences de placement. En effet, environ un ATF sur dix est occupé dans cette branche, ce qui indique que le placement (temporaire ou permanent) pour des travailleurs résidant en France est souvent une voie d'entrée pour obtenir une place de travail dans un autre secteur. C'est d'ailleurs une spécificité qui ne concerne vraisemblablement pas seulement les travailleurs frontaliers mais également les travailleurs étrangers ayant d'autres permis de travail. On retrouve les ATF employés dans le commerce, la santé et la restauration, même s'il n'y a pas une concentration très marquée entre

les différentes branches. En revanche, les ATF peuvent représenter une part très importante de l'emploi dans certains secteurs, mais ces chiffres doivent être pris avec une grande prudence, car sujets à une marge d'erreur importante. Ainsi, dans l'industrie pharmaceutique du canton de Genève, le nombre d'ATF est plus élevé que le nombre d'emplois, ce qui suggère une part très importante de ces travailleurs, mais qui ne peut pas être mesurée avec précision. Il en est de même pour la fabrication des machines et équipements, où plus de huit employés sur dix sont des ATF.

Quelle est la contribution au produit intérieur brut des actifs transfrontaliers ? C'était l'objectif principal de cette étude. L'approche choisie consiste à évaluer cette dernière par l'approche des revenus, autrement dit, en rapportant la masse salariale des ATF au PIB cantonal (ou de l'Espace lémanique).

Les chiffres que nous obtenons sont fondés sur une méthode relativement simple, mais bien établie et les comparaisons avec d'autres études, en particulier celle du CREA ; suggèrent qu'ils sont somme toute assez réalistes. Aussi, les ATF de l'Ain et de la Haute-Savoie contribuent-ils pour presque un franc sur cinq dans le canton de Genève, un peu moins de 2% dans le canton de Vaud et environ 0,5% en Valais. Pour le canton de Vaud, si l'on inclut le Jura-Nord vaudois et les autres départements, la proportion monte à environ 4%. Pour l'ensemble de l'Espace lémanique, retenons que les ATF contribuent pour environ 8% du PIB de la région.

Pour compléter cette partie descriptive, nous avons tenté de mesurer la consommation des ATF et sa répartition entre le lieu de résidence et le lieu de travail. Les résultats que nous obtenons doivent de nouveau être considérés avec une certaine prudence en raison des hypothèses que nous avons été amenés à formuler. La consommation des ATF dans l'espace lémanique est d'environ 2,4 milliards du côté suisse et 4,7 milliard du côté français.

La dernière partie de cette étude était consacrée à tenter de détecter des éventuels effets d'anticipation des agents économiques liés à l'acceptation par le peuple suisse de l'initiative du 9 février sur l'immigration de masse. En effet, notre hypothèse est que tant du côté des employeurs que du côté des travailleurs, un resserrement des conditions d'accès à l'emploi transfrontalier pourrait modifier l'attitude des uns et des autres pour limiter ou contourner les nouvelles contraintes qui sont à prévoir avec l'entrée en vigueur future de la loi d'application du nouvel article constitutionnel.

L'analyse économétrique, fondée sur un modèle de séries chronologiques qui permette de coller au mieux aux données réelles de permis délivrés, montre qu'il existe bel et bien une cassure entre ce que le modèle prévoit pour la période post-9 février 2014 et le nombre effectif de permis G et L délivrés. En revanche, il ne semble pas y avoir de modification pour les permis B. Ces résultats doivent également être pris avec des précautions, car le modèle estimé est sensible à la spécification choisie.

L'espace lémanique constitue donc une région très active économiquement dont les imbrications ont permis une croissance assez forte non seulement de sa population active, mais également de son PIB. Une loi d'application qui contingente le nombre de permis G délivrés pourrait sérieusement entamer cette croissance en créant des goulets d'étranglements sur le marché du travail au niveau sectoriel, des qualifications requises ou des professions.

12. Annexes

Tableau 12-1 Répartition des Permis G en 2005 et en 2015, Suisse, Genève, Vaud, Valais.

Provenance	Suisse			Genève			Vaud			Valais		
	2005:4	2015:4	diff. (%)	2005:4	2015:4	diff. (%)	2005:4	2015:4	diff. (%)	2005:4	2015:4	diff. (%)
France	98'689	165'969	+68.2	45'041	80'832	+79.5	12'602	28'160	+123.5	795	1'531	+92.6
	100.0%	100.0%		100.0%	100.0%		100.0%	100.0%		100.0%	100.0%	
Ain	11'096	20'368	+83.6	8'892	15'002	+68.7	2'186	5'067	+131.8	3	42	+1416.3
	11.2%	12.3%		19.7%	18.6%		17.3%	18.0%		0.4%	2.8%	
Haute-Savoie	39'543	71'942	+81.9	35'810	61'555	+71.9	3'141	8'315	+164.7	558	1'344	+140.8
	40.1%	43.3%		79.5%	76.2%		24.9%	29.5%		70.2%	87.8%	
Autres dép.	47'370	73'064	+54.2	326	4'230	+1197.4	6'844	14'399	+110.4	20	132	+549.7
	48.0%	44.0%		0.7%	5.2%		54.3%	51.1%		2.6%	8.6%	
Non attribuable	680	595	-12.6	12	45	+261.7	431	379	-12.0	214	13	-94.0
	0.7%	0.4%		0.0%	0.1%		3.4%	1.3%		26.9%	0.8%	

Source : OFS, STAF.

Tableau 12-2 Frontaliers selon le département et part de l'emploi dans le secteur à Genève en 2012

<u>GENEVE 2012</u>	<u>Ain</u>	<u>Haute-Savoie</u>	<u>Total</u>	<u>Emploi</u>	<u>%</u>
Section économique - Total	12769	49963	62733	329020	19.1%
- Secteur primaire	48	258	306	1 756	17.4%
- Secteur secondaire	2624	11450	14074	45 706	30.8%
> Industries extractives	7	24	31	106	29.2%
> Industrie manufacturière	1693	7576	9270	25 681	36.1%
..... Industries alimentaires et du tabac	117	619	736	1 891	38.9%
..... Industries du textile et de l'habillement	26	74	100	482	20.8%
..... Industries du bois et du papier , imprimerie	110	545	655	1 904	34.4%
..... Cokéfaction, raffinage et industrie chimique	220	438	659	3 100	21.3%
..... Industrie pharmaceutique	223	431	654	458	N/A
..... Industries du caoutchouc et du plastique	44	218	262	601	43.7%
..... Fabrication de produits métalliques	107	525	632	1 506	42.0%
..... Fabrication de produits informatiques et électroniques, horlogerie	438	2602	3039	10 103	30.1%
..... Fabrication d'équipements électriques	67	270	337	1 006	33.5%
..... Fabrication de machines et équipements n.c.a.	115	414	529	609	86.9%
..... Fabrication de matériels de transport	6	27	33	452	7.3%
..... Autres industries manufacturières, réparation et installation	220	1411	1631	3 569	45.7%
> Production et distribution d'énergie	35	89	124	1 548	8.0%
> Production et distribution d'eau, gestion des déchets	11	57	68	874	7.8%
> Construction	878	3704	4582	17 497	26.2%
..... Construction de bâtiments et génie civil	329	1326	1654	5 196	31.8%
..... Travaux de construction spécialisés	549	2378	2927	12 301	23.8%
- Secteur tertiaire	10097	38256	48353	281 558	17.2%
> Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	2198	8696	10894	44 603	24.4%
..... Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	200	670	871	4 050	21.5%
..... Commerce de gros	1086	3409	4495	20 181	22.3%
..... Commerce de détail	912	4617	5528	20 372	27.1%
> Transports et entreposage	910	2519	3429	16 402	20.9%
..... Transports terrestres et transport par conduites	269	1193	1462	6 546	22.3%
..... Transports par eau, transports aériens	370	598	968	1 961	49.4%
..... Entreposage et services auxiliaires des transports	202	524	726	5 472	13.3%
..... Activités de poste et de courrier	69	203	272	2 423	11.2%
> Hébergement et restauration	829	3289	4118	17 413	23.7%
..... Hébergement	279	1061	1339	4 770	28.1%
..... Restauration	550	2229	2779	12 643	22.0%
> Information et communication	362	1148	1510	11 934	12.7%
..... Édition, audiovisuel et diffusion	91	279	370	3 641	10.2%
..... Télécommunications	36	84	120	1 285	9.4%

..... Activités informatiques et services d'information	235	784	1019	7 008	14.5%
> Activités financières et d'assurance	672	2325	2998	30 603	9.8%
..... Activités des services financiers	588	2001	2589	21 024	12.3%
..... Assurance	65	271	336	1 078	31.1%
..... Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	20	53	73	8 501	0.9%
> Activités immobilières	83	358	441	7 232	6.1%
> Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1496	4491	5986	29 483	20.3%
..... Activités juridiques et comptables	326	999	1325	9 058	14.6%
..... Activités des sièges sociaux, conseil de gestion	287	969	1256	8 330	15.1%
..... Activités d'architecture et d'ingénierie	458	1422	1880	6 403	29.4%
..... Recherche-développement scientifique	213	311	524	2 071	25.3%
..... Autres activités spécialisées, scientifiques, techniques	211	789	1000	3 621	27.6%
> Activités de services administratifs et de soutien	1312	4662	5974	29 013	20.6%
..... Autres activités de services administratifs et de soutien	631	1853	2484	19 174	13.0%
..... Activités liées à l'emploi	681	2809	3490	9 839	35.5%
> Administration publique	116	482	598	12 680	4.7%
> Enseignement	516	1397	1913	23 350	8.2%
> Santé humaine et action sociale	1015	6813	7828	41 043	19.1%
..... Activités pour la santé humaine	586	3992	4578	24 037	19.0%
..... Hébergement médico-social et social	301	2000	2301	8 322	27.7%
..... Action sociale sans hébergement	129	820	948	8 684	10.9%
> Arts, spectacles et activités récréatives	185	662	847	5 812	14.6%
> Autres activités de services	360	1171	1531	11 990	12.8%
> Activités des ménages en tant qu'employeurs et producteurs	26	204	230	N/A	N/A
> Activités extra-territoriales	15	39	54	N/A	N/A

Source: OFS, STAF.

Tableau 12-3 Frontaliers selon le département et part de l'emploi dans le secteur dans le canton de Vaud en 2012

Vaud 2012	Ain	Haute-Savoie	Total	Emploi	%
Section économique - Total	3962	5873	9835	416'408	2.4%
- Secteur primaire	37	55	92	13'585	0.7%
- Secteur secondaire	831	1320	2151	72'512	3.0%
> Industries extractives	6	4	10	287	3.5%
> Industrie manufacturière	619	896	1515	40'626	3.7%
..... Industries alimentaires et du tabac	54	127	181	6'828	2.7%
..... Industries du textile et de l'habillement	14	4	18	421	4.3%
..... Industries du bois et du papier, imprimerie	38	83	121	4'707	2.6%
..... Cokéfaction, raffinage et industrie chimique	78	45	123	1'479	8.3%

..... Industrie pharmaceutique	69	38	107	2'386	4.5%
..... Industries du caoutchouc et du plastique	22	42	64	2'180	2.9%
..... Fabrication de produits métalliques	42	94	136	4'999	2.7%
..... Fabrication de produits informatiques et électroniques, horlogerie	128	118	246	8'458	2.9%
..... Fabrication d'équipements électriques	48	60	108	1'199	9.0%
..... Fabrication de machines et équipements n.c.a.	75	183	258	3'461	7.5%
..... Fabrication de matériels de transport	7	12	19	1'071	1.7%
..... Autres industries manufacturières, réparation et installation	44	89	133	3'437	3.9%
> Production et distribution d'énergie	17	22	39	2'208	1.8%
> Production et distribution d'eau, gestion des déchets	3	5	8	1'612	0.5%
> Construction	186	393	579	27'779	2.1%
..... Construction de bâtiments et génie civil	58	142	200	7'430	2.7%
..... Travaux de construction spécialisés	127	251	378	20'349	1.9%
- Secteur tertiaire	3094	4499	7592	330'311	2.3%
> Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	944	1042	1986	56 066	3.5%
..... Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	61	87	148	7 508	2.0%
..... Commerce de gros	307	402	710	17 675	4.0%
..... Commerce de détail	575	552	1127	30 883	3.7%
> Transports et entreposage	138	216	354	16 502	2.1%
..... Transports terrestres et transport par conduites	45	86	131	10 307	1.3%
..... Transports par eau, transports aériens	51	59	110	338	32.5%
..... Entreposage et services auxiliaires des transports	26	41	67	2 133	3.1%
..... Activités de poste et de courrier	16	30	46	3 724	1.2%
> Hébergement et restauration	204	349	553	20 092	2.8%
..... Hébergement	62	123	185	5 929	3.1%
..... Restauration	142	226	368	14 163	2.6%
> Information et communication	119	173	292	14 068	2.1%
..... Édition, audiovisuel et diffusion	29	46	75	3 766	2.0%
..... Télécommunications	8	10	18	2 280	0.8%
..... Activités informatiques et services d'information	82	117	199	8 022	2.5%
> Activités financières et d'assurance	133	214	347	17 569	2.0%
..... Activités des services financiers	83	126	209	7 684	2.7%
..... Assurance	49	81	130	4 986	2.6%
..... Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	1	7	8	4 899	0.2%
> Activités immobilières	13	26	39	5 715	0.7%
> Activités spécialisées, scientifiques et techniques	394	559	952	36 837	2.6%
..... Activités juridiques et comptables	92	135	227	6 294	3.6%
..... Activités des sièges sociaux, conseil de gestion	89	118	207	12 720	1.6%
..... Activités d'architecture et d'ingénierie	133	195	328	8 931	3.7%
..... Recherche-développement scientifique	10	19	29	3 230	0.9%
..... Autres activités spécialisées, scientifiques, techniques	70	92	162	5 662	2.9%
> Activités de services administratifs et de soutien	312	488	800	28 177	2.8%

..... Autres activités de services administratifs et de soutien	158	200	358	18 215	2.0%
..... Activités liées à l'emploi	154	288	442	9 962	4.4%
> Administration publique	46	78	124	15 114	0.8%
> Enseignement	158	288	446	35 767	1.2%
> Santé humaine et action sociale	469	832	1301	62 788	2.1%
..... Activités pour la santé humaine	254	451	705	37 947	1.9%
..... Hébergement médico-social et social	148	265	413	13 910	3.0%
..... Action sociale sans hébergement	67	116	183	10 931	1.7%
> Arts, spectacles et activités récréatives	66	91	157	8 365	1.9%
> Autres activités de services	79	131	210	13 251	1.6%
> Activités des ménages en tant qu'employeurs et producteurs	18	11	29	N/A	N/A
> Activités extra-territoriales	1	0	1	N/A	N/A

Source: OFS, STAF

Tableau 12-4 Frontaliers selon le département et part de l'emploi dans le secteur en Valais en 2012

VALAIS 2012	Ain	Haute-Savoie	Total	Emploi	%
Section économique - Total	22	1051	1051	166 933	0.6%
- Secteur primaire	0	21	21	9 686	0.2%
- Secteur secondaire	5	404	404	38 290	1.1%
> Industries extractives		1	1	185	0.5%
> Industrie manufacturière	3	288	288	18 882	1.5%
..... Industries alimentaires et du tabac	0	21	21	2 369	0.9%
..... Industries du textile et de l'habillement	0	1	1	159	0.6%
..... Industries du bois et du papier, imprimerie	0	21	21	3 121	0.7%
..... Cokéfaction, raffinage et industrie chimique	0	52	52	4 980	1.1%
..... Industrie pharmaceutique	0	56	56	827	6.8%
..... Industries du caoutchouc et du plastique	0	3	3	595	0.5%
..... Fabrication de produits métalliques	0	27	27	3 533	0.8%
..... Fabrication de produits informatiques et électroniques, horlogerie	1	20	20	796	2.5%
..... Fabrication d'équipements électriques	0	15	15	248	6.0%
..... Fabrication de machines et équipements n.c.a.	2	60	60	1 112	5.4%
..... Fabrication de matériels de transport	0	2	2	18	11.1%
..... Autres industries manufacturières, réparation et installation	0	10	10	1 124	0.9%
> Production et distribution d'énergie	0	2	2	2 135	0.1%
> Production et distribution d'eau, gestion des déchets	0	1	1	523	0.2%
> Construction	2	112	112	16 565	0.7%
..... Construction de bâtiments et génie civil	0	36	36	5 906	0.6%
..... Travaux de construction spécialisés	2	76	76	10 659	0.7%
- Secteur tertiaire	17	626	626	118 957	0.5%

> Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	2	152	152	22 320	0.7%
..... Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	0	13	13	3 484	0.4%
..... Commerce de gros	1	58	58	4 431	1.3%
..... Commerce de détail	1	81	81	14 405	0.6%
> Transports et entreposage	1	35	35	8 698	0.4%
..... Transports terrestres et transport par conduites	0	31	31	6 306	0.5%
..... Transports par eau, transports aériens	1	3	3	297	1.0%
..... Entreposage et services auxiliaires des transports	0	1	1	719	0.1%
..... Activités de poste et de courrier	0	0	0	1 376	0.0%
> Hébergement et restauration	0	48	48	17 281	0.3%
..... Hébergement	0	21	21	8 057	0.3%
..... Restauration	0	27	27	9 224	0.3%
> Information et communication	4	16	16	2 261	0.7%
..... Édition, audiovisuel et diffusion	0	10	10	742	1.3%
..... Télécommunications	4	0	0	633	0.0%
..... Activités informatiques et services d'information	0	6	6	886	0.7%
> Activités financières et d'assurance	2	9	9	5 221	0.2%
..... Activités des services financiers	1	2	2	2 013	0.1%
..... Assurance	1	7	7	1 881	0.4%
..... Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	0	0	0	1 327	0.0%
> Activités immobilières	0	6	6	2 141	0.3%
> Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2	39	39	8 593	0.5%
..... Activités juridiques et comptables	0	10	10	2 100	0.5%
..... Activités des sièges sociaux, conseil de gestion	1	8	8	967	0.8%
..... Activités d'architecture et d'ingénierie	1	13	13	3 883	0.3%
..... Recherche-développement scientifique	0	0	0	364	0.0%
..... Autres activités spécialisées, scientifiques, techniques	0	8	8	1 279	0.6%
> Activités de services administratifs et de soutien	1	101	101	8 167	1.2%
..... Autres activités de services administratifs et de soutien	0	11	11	4 505	0.2%
..... Activités liées à l'emploi	1	90	90	3 662	2.4%
> Administration publique		2	2	5 652	0.0%
> Enseignement	2	18	18	10 422	0.2%
> Santé humaine et action sociale	1	160	160	20 446	0.8%
..... Activités pour la santé humaine	0	108	108	11 105	1.0%
..... Hébergement médico-social et social	1	34	34	5 763	0.6%
..... Action sociale sans hébergement	0	18	18	3 578	0.5%
> Arts, spectacles et activités récréatives	1	27	27	2 563	1.1%
> Autres activités de services	1	12	12	5 192	0.2%
> Activités des ménages en tant qu'employeurs et producteurs	0	1	1	N/A	N/A

Source: OFS, STAF

Tableau 12-5 Frontaliers selon le département par secteur à Genève en 2015

2015 Q3	Genève		
	Ain	Haute-Savoie	Total
Section économique - Total	14'297	58'774	73'071
Secteur primaire	48	310	358
Secteur secondaire	2'752	12'210	14'962
1. Industries extractives	5	24	30
2. Industrie manufacturière	1'672	7'725	9'396
2.1 Industries alimentaires et du tabac	126	648	773
2.2 Industries du textile et de l'habillement	38	141	179
2.3 Industries du bois et du papier , imprimerie	120	541	661
2.4 Cokéfaction, raffinage et industrie chimique	216	426	642
2.5 Industrie pharmaceutique	182	395	577
2.6 Industries du caoutchouc et du plastique	36	219	254
2.7 Fabrication de produits métalliques	119	536	655
2.8 Fabrication de produits informatiques et électroniques, horlogerie	409	2'594	3'002
2.9 Fabrication d'équipements électriques	63	259	322
2.10 Fabrication de machines et équipements n.c.a.	142	498	641
2.11 Fabrication de matériels de transport	9	33	42
2.12 Autres industries manufacturières, réparation et installation	211	1'435	1'647
3. Production et distribution d'énergie	35	100	135
4. Production et distribution d'eau, gestion des déchets	14	62	76
5. Construction	1'026	4'299	5'325
5.1 Construction de bâtiments et génie civil	364	1'487	1'851
5.2 Travaux de construction spécialisés	662	2'811	3'474
Secteur tertiaire	11'497	46'254	57'751
6. Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	2'296	9'546	11'842
6.1 Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	219	775	994
6.2 Commerce de gros	1'051	3'605	4'656
6.3 Commerce de détail	1'026	5'165	6'192
7. Transports et entreposage	1'014	2'870	3'885
7.1 Transports terrestres et transport par conduites	308	1'314	1'622
7.2 Transports par eau, transports aériens	402	750	1'151
7.3 Entreposage et services auxiliaires des transports	248	591	839
7.4 Activités de poste et de courrier	57	215	273
8. Hébergement et restauration	1'000	4'291	5'291
8.1 Hébergement	303	1'469	1'772
8.2 Restauration	696	2'823	3'519
9. Information et communication	408	1'409	1'817
9.1 Édition, audiovisuel et diffusion	87	360	448
9.2 Télécommunications	31	98	129
9.3 Activités informatiques et services d'information	290	951	1'241
10. Activités financières et d'assurance	603	2'307	2'910
10.1 Activités des services financiers	519	1'823	2'341

10.2 Assurance	68	417	485
10.3 Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	16	67	83
11. Activités immobilières	77	475	552
12. Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1'507	5'429	6'936
12.1 Activités juridiques et comptables	331	1'255	1'586
12.2 Activités des sièges sociaux, conseil de gestion	311	1'218	1'529
12.3 Activités d'architecture et d'ingénierie	549	1'845	2'394
12.4 Recherche-développement scientifique	69	146	215
12.5 Autres activités spécialisées, scientifiques, techniques	248	965	1'213
13. Activités de services administratifs et de soutien	1'953	7'491	9'444
13.1 Autres activités de services administratifs et de soutien	707	2'352	3'060
13.2 Activités liées à l'emploi	1'245	5'139	6'384
14. Administration publique	140	558	698
15. Enseignement	633	1'745	2'378
16. Santé humaine et action sociale	1'104	7'406	8'510
16.1 Activités pour la santé humaine	641	4'259	4'900
16.2 Hébergement médico-social et social	330	2'200	2'530
16.3 Action sociale sans hébergement	133	947	1'080
17. Arts, spectacles et activités récréatives	192	824	1'015
18. Autres activités de services	488	1'567	2'054
19. Activités des ménages en tant qu'employeurs et producteurs	51	289	339
20. Activités extra-territoriales	31	48	79

Source: OFS, STAF

Tableau 12-6 Frontaliers selon le département par secteur dans le canton de Vaud en 2015

2015 Q3	Vaud		
	Ain	Haute-Savoie	Total
Section économique - Total	4'873	8'061	12'934
Secteur primaire	38	58	96
Secteur secondaire	932	1'613	2'545
1. Industries extractives	1	4	5
2. Industrie manufacturière	684	1'107	1'792
2.1 Industries alimentaires et du tabac	86	164	250
2.2 Industries du textile et de l'habillement	13	14	27
2.3 Industries du bois et du papier, imprimerie	37	92	129
2.4 Cokéfaction, raffinage et industrie chimique	93	85	178
2.5 Industrie pharmaceutique	84	72	156
2.6 Industries du caoutchouc et du plastique	22	49	71
2.7 Fabrication de produits métalliques	39	119	158
2.8 Fabrication de produits informatiques et électroniques, horlogerie	137	150	287
2.9 Fabrication d'équipements électriques	51	69	121
2.10 Fabrication de machines et équipements n.c.a.	82	182	264
2.11 Fabrication de matériels de transport	7	14	21
2.12 Autres industries manufacturières, réparation et installation	33	98	131

3. Production et distribution d'énergie	21	30	52
4. Production et distribution d'eau, gestion des déchets	2	1	3
5. Construction	223	471	694
5.1 Construction de bâtiments et génie civil	85	192	277
5.2 Travaux de construction spécialisés	138	279	417
Secteur tertiaire	3'904	6'390	10'294
6. Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	1'123	1'430	2'553
6.1 Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	74	116	189
6.2 Commerce de gros	384	538	922
6.3 Commerce de détail	665	777	1'442
7. Transports et entreposage	156	277	433
7.1 Transports terrestres et transport par conduites	46	126	171
7.2 Transports par eau, transports aériens	46	65	111
7.3 Entreposage et services auxiliaires des transports	36	50	86
7.4 Activités de poste et de courrier	28	36	64
8. Hébergement et restauration	261	502	763
8.1 Hébergement	78	156	234
8.2 Restauration	183	346	529
9. Information et communication	138	223	361
9.1 Édition, audiovisuel et diffusion	36	51	87
9.2 Télécommunications	8	22	30
9.3 Activités informatiques et services d'information	94	150	244
10. Activités financières et d'assurance	149	224	373
10.1 Activités des services financiers	76	108	184
10.2 Assurance	64	104	168
10.3 Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	9	12	21
11. Activités immobilières	21	27	47
12. Activités spécialisées, scientifiques et techniques	491	763	1'254
12.1 Activités juridiques et comptables	124	182	306
12.2 Activités des sièges sociaux, conseil de gestion	101	176	277
12.3 Activités d'architecture et d'ingénierie	179	266	445
12.4 Recherche-développement scientifique	15	24	38
12.5 Autres activités spécialisées, scientifiques, techniques	72	114	187
13. Activités de services administratifs et de soutien	424	881	1'305
13.1 Autres activités de services administratifs et de soutien	185	297	482
13.2 Activités liées à l'emploi	239	584	823
14. Administration publique	56	95	151
15. Enseignement	253	394	647
16. Santé humaine et action sociale	598	1'207	1'806
16.1 Activités pour la santé humaine	333	698	1'031
16.2 Hébergement médico-social et social	188	362	550
16.3 Action sociale sans hébergement	77	148	225
17. Arts, spectacles et activités récréatives	67	156	223
18. Autres activités de services	145	192	337
19. Activités des ménages en tant qu'employeurs et producteurs	21	19	40
20. Activités extra-territoriales	2	0	2

Source: OFS, STAF

Tableau 12-7 Frontaliers selon le département par secteur en Valais en 2015

2015 Q3	Valais		
	Ain	Haute-Savoie	Total
Section économique - Total	41	1'337	1'378
Secteur primaire	0	26	26
Secteur secondaire	9	460	469
1. Industries extractives	0	0	0
2. Industrie manufacturière	6	324	330
2.1 Industries alimentaires et du tabac	0	23	23
2.2 Industries du textile et de l'habillement	0	2	2
2.3 Industries du bois et du papier , imprimerie	0	15	15
2.4 Cokéfaction, raffinage et industrie chimique	2	74	75
2.5 Industrie pharmaceutique	2	61	63
2.6 Industries du caoutchouc et du plastique	0	5	5
2.7 Fabrication de produits métalliques	0	22	22
2.8 Fabrication de produits informatiques et électroniques, horlogerie	0	36	36
2.9 Fabrication d'équipements électriques	0	16	16
2.10 Fabrication de machines et équipements n.c.a.	3	47	49
2.11 Fabrication de matériels de transport	0	4	4
2.12 Autres industries manufacturières, réparation et installation	0	20	20
3. Production et distribution d'énergie	0	5	5
4. Production et distribution d'eau, gestion des déchets	0	3	3
5. Construction	3	127	130
5.1 Construction de bâtiments et génie civil	0	44	44
5.2 Travaux de construction spécialisés	3	83	86
Secteur tertiaire	32	851	883
6. Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	10	184	194
6.1 Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	1	15	15
6.2 Commerce de gros	5	67	73
6.3 Commerce de détail	4	102	106
7. Transports et entreposage	0	34	34
7.1 Transports terrestres et transport par conduites	0	27	27
7.2 Transports par eau, transports aériens	0	5	5
7.3 Entreposage et services auxiliaires des transports	0	2	2
7.4 Activités de poste et de courrier	0	0	0
8. Hébergement et restauration	2	79	80
8.1 Hébergement	1	28	29
8.2 Restauration	1	51	51
9. Information et communication	2	29	31
9.1 Édition, audiovisuel et diffusion	1	12	12
9.2 Télécommunications	0	0	0

9.3 Activités informatiques et services d'information	1	18	19
10. Activités financières et d'assurance	3	21	24
10.1 Activités des services financiers	2	3	5
10.2 Assurance	1	16	17
10.3 Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	0	2	2
11. Activités immobilières	0	6	6
12. Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6	60	66
12.1 Activités juridiques et comptables	2	15	16
12.2 Activités des sièges sociaux, conseil de gestion	2	15	18
12.3 Activités d'architecture et d'ingénierie	2	20	22
12.4 Recherche-développement scientifique	0	4	4
12.5 Autres activités spécialisées, scientifiques, techniques	0	5	5
13. Activités de services administratifs et de soutien	5	183	188
13.1 Autres activités de services administratifs et de soutien	1	21	22
13.2 Activités liées à l'emploi	4	162	166
14. Administration publique	0	5	5
15. Enseignement	2	14	16
16. Santé humaine et action sociale	0	169	169
16.1 Activités pour la santé humaine	0	102	102
16.2 Hébergement médico-social et social	0	53	53
16.3 Action sociale sans hébergement	0	15	15
17. Arts, spectacles et activités récréatives	2	37	40
18. Autres activités de services	2	26	28
19. Activités des ménages en tant qu'employeurs et producteurs	0	3	3
20. Activités extra-territoriales	0	0	0

Source: OFS, STAF

Tableau 12-8 Répartition des dépenses de consommation entre lieu de résidence et lieu de travail

CONSOMMATION	Répartition	Poids dans la dépense	Consommation Résidence GE	Consommation travail GE	Consommation Résidence VD-VS	Consommation travail VD-VS
511: Produits alimentaires	Résidence	5.760%	5.760%	0.000%	5.760%	0.000%
512: Boissons non alcoolisées	Résidence	0.581%	0.581%	0.000%	0.581%	0.000%
561: Vêtements	Résidence	1.847%	1.847%	0.000%	1.847%	0.000%
562: Chaussures	Résidence	0.490%	0.490%	0.000%	0.490%	0.000%
5851: Articles de ménage non durables	Résidence	0.328%	0.328%	0.000%	0.328%	0.000%
6215: Carburants et lubrifiants	90% Résidence; 10% travail	1.673%	1.506%	0.167%	1.506%	0.167%
611: Produits pharmaceutiques, matériel sanitaire et médical	Résidence	0.725%	0.725%	0.000%	0.725%	0.000%
6321: Achat et location d'appareils de téléphonie et de fax	90% Résidence; 10% travail	0.083%	0.075%	0.008%	0.075%	0.008%
661: Equipements et accessoires audiovisuels, photographiques et informatiques	90% Résidence; 10% travail	0.859%	0.773%	0.086%	0.773%	0.086%
6820.01: Bijoux et montres	90% Résidence; 10% travail	0.243%	0.219%	0.024%	0.219%	0.024%
583: Appareils et ustensiles ménagers	Résidence	0.609%	0.609%	0.000%	0.609%	0.000%
584: Outillage et machines pour le jardin et la maison	Résidence	0.320%	0.320%	0.000%	0.320%	0.000%
6211: Automobiles	Résidence	2.134%	2.134%	0.000%	2.134%	0.000%
6212: Motos, scooters et vélomoteurs	Résidence	0.120%	0.120%	0.000%	0.120%	0.000%
6213: Vélos	Résidence	0.110%	0.110%	0.000%	0.110%	0.000%
6214: Pièces détachées et accessoires pour véhicules	Résidence	0.198%	0.198%	0.000%	0.198%	0.000%
581: Meubles, décoration, revêtements de sol et leurs réparations	Résidence	1.084%	1.084%	0.000%	1.084%	0.000%
57: Logement et énergie	Résidence	14.896%	14.896%	0.000%	14.896%	0.000%
6216: Services et réparations de véhicules	Résidence	0.677%	0.677%	0.000%	0.677%	0.000%
6217: Autres services liés à l'utilisation de véhicules personnels	Résidence	1.645%	1.645%	0.000%	1.645%	0.000%
622: Services de transports	50% Résidence; 50% travail	1.512%	0.756%	0.756%	0.756%	0.756%
631: Services postaux	50% Résidence; 50% travail	0.061%	0.031%	0.031%	0.031%	0.031%
532: Services d'hébergement	Résidence	0.903%	0.903%	0.000%	0.903%	0.000%

531: Restauration	50% Résidence; 50% travail	4.528%	2.264%	2.264%	2.264%	2.264%
664: Edition, presse et papeterie	Résidence	0.623%	0.623%	0.000%	0.623%	0.000%
6322: Services de téléphonie fixe [2]	Résidence	0.938%	0.938%	0.000%	0.938%	0.000%
6323: Services de téléphonie mobile	50% Résidence; 50% travail	0.589%	0.295%	0.295%	0.295%	0.295%
6324: Services des fournisseurs d'accès Internet sans abonnement téléphonique [2]	Résidence	0.085%	0.085%	0.000%	0.085%	0.000%
6832: Services financiers	50% Résidence; 50% travail	0.253%	0.127%	0.127%	0.127%	0.127%
330: Assurance-maladie de base: primes	Résidence	5.544%	5.544%	0.000%	5.544%	0.000%
410: Assurances-maladie complémentaires: primes	Résidence - 90% Résidence; 10% travail	1.563%	1.407%	0.156%	1.407%	0.156%
420: Autres assurances: primes	Résidence - 90% Résidence; 10% travail	1.960%	1.764%	0.196%	1.764%	0.196%
8100.01: Pilier 3A (assurance vie liée): primes	Travail	2.589%	0.000%	2.589%	0.000%	2.589%
8100.02: Pilier 3B (assurance vie non liée): primes	Résidence	0.312%	0.312%	0.000%	0.312%	0.000%
320: Impôts	Selon canton	12.623%	0.000%	12.623%	12.623%	0.000%
310: Assurances sociales: contributions	Travail	9.791%	0.000%	9.791%	0.000%	9.791%
430: Taxes	Résidence	0.966%	0.966%	0.000%	0.966%	0.000%
670: Frais d'écolage et de formation	Résidence - 90% Résidence; 10% travail	0.507%	0.456%	0.051%	0.456%	0.051%
612: Services médicaux et hospitaliers	Résidence - 90% Résidence; 10% travail	1.981%	1.783%	0.198%	1.783%	0.198%
6831: Services sociaux	Résidence	0.260%	0.260%	0.000%	0.260%	0.000%
663: Services sportifs, récréatifs et culturels	80% Résidence; 20% travail	1.872%	1.498%	0.374%	1.498%	0.374%
5852: Services domestiques	Résidence	0.194%	0.194%	0.000%	0.194%	0.000%
TOTAL		84.036%	54.300%	29.736%	66.923%	17.113%

Source : OFS pour les données (Enquête sur le budget des ménages). Calculs propres pour la répartition.

Tableau 12-9 Comparaison des contributions au PIB et de l'emploi des ATF avec les résidents en 2012

Année 2012	Résidents			Frontaliers (ATF)		
	Contribution au PIB [A]	% Emploi [B]	[A]/[B]	Contribution au PIB [A]	% Emploi [B]	[A]/[B]
Genève	54.6%	71.9%	75.9%	18.16%	28.1%	64.7%
Vaud	62.2%	97.2%	64.0%	1.7%	2.8%	59.4%
Valais	85.3%	99.1%	86.1%	0.5%	0.9%	60.6%
Total Espace lémanique	62.5%	88.4%	70.7%	8.4%	11.6%	72.0%

Source : OFS et INSEE. Calculs propres. Pour le canton du Valais, le salaire moyen de la Suisse est utilisé pour les résidents et les binationaux ou Suisses transfrontaliers.